



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rentrée universitaire 2023



Dossier de presse

#Rentrée2023



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	Chiffres clés de la rentrée 2023-2024.....	4
1.	Assurer les conditions d'égale réussite des étudiants : un renforcement de l'accompagnement déjà historique	9
	La rentrée 2023 permet déjà d'aider plus et d'aider mieux.....	10
	Le travail engagé pour transformer durablement la solidarité à destination des étudiants se poursuit	17
2.	L'enseignement supérieur au rendez-vous des défis d'aujourd'hui et de demain.....	27
	Poursuivre l'amélioration de l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur.....	28
	Renforcer l'égalité des chances.....	29
	La nouvelle plateforme nationale Mon Master	31
	Faciliter le lien orientation – formation – insertion professionnelle.....	33
	Formation des enseignants : poursuivre la mise en place des dispositifs existants et engager la réflexion sur le professorat des écoles	33
	Mieux valoriser l'engagement étudiant.....	35
3.	Une stratégie de l'enseignement supérieur pour mieux répondre aux attentes de la société	37
	Les Politiques prioritaires du gouvernement (PPG) dans la stratégie des établissements d'enseignement supérieur.....	38
	Adapter les formations.....	38
	Excellences sous toutes ses formes	40
	Mise en œuvre de la réforme de l'accès au 1er cycle des formations de santé.....	41
	Préparation de la réforme des études de médecine pour les 2e et 3e cycles	42
	Un Plan climat-biodiversité et transition écologique pour accompagner l'action de chacun.....	42
4.	La recherche au cœur de l'enseignement supérieur.....	45
	Le financement de la recherche en France est en croissance.....	46
	Développement des Pôles universitaires d'innovation : l'enseignement supérieur fortement mobilisé pour permettre davantage d'innovations, notamment via de nouvelles start-up deeptech	48
5.	L'enseignement supérieur et la recherche français au cœur des dynamiques européennes et internationales.....	53
	En Europe	54
	Dans le Monde	54

Chiffres clés de la rentrée 2023-2024

39

établissements d'enseignement supérieur (dont 8 universités et 31 écoles d'ingénieurs et écoles supérieures spécialisées)

14

organismes de recherche

13

campus connectés qui permettent à des jeunes de poursuivre leurs études au plus près de chez eux et ainsi de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales qui créent les inégalités de destin

+ de 260 000

étudiants dans la région académique Occitanie

118 000 pour l'académie de Montpellier

143 000 pour l'académie de Toulouse

2/3

des effectifs étudiants sont inscrits à l'université

170 000 étudiants dans les universités dont :

- 25 000 étudiants en sections de techniciens supérieurs
- 7 000 étudiants en classes préparatoires

2 Crous

Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie qui accompagnent et soutiennent les étudiants (bourses, aides spécifiques, restauration, hébergement)

4

universités européennes impliquant des établissements d'Occitanie

4

établissements publics d'enseignement supérieur d'Occitanie présents dans le classement de Shanghai

+ de 78 500

étudiants boursiers sur critères sociaux (36 863 pour le Crous Montpellier - Occitanie et 41 708 pour le Crous Toulouse - Occitanie)

+ de 26 500

personnels relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)



13 Campus connectés : la région académique Occitanie très engagée pour développer des lieux d'études au cœur des territoires

Les campus connectés permettent à des jeunes de poursuivre leurs études au plus près de chez eux et ainsi de **surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales** qui créent les inégalités de destin.

Tous les diplômes de l'enseignement supérieur peuvent être préparés dans un campus connecté (BTS, licence, master, formations en santé ...) dans tous les principaux champs disciplinaires (droit, STAPS, sciences humaines et sociales ...).

Les campus connectés associent à la souplesse de l'enseignement à distance un **tutorat individuel et collectif** afin de mieux accompagner les étudiants. Chaque étudiant est encadré, motivé, accompagné par un professionnel qualifié. Cette personnalisation de l'accompagnement est l'un des piliers du dispositif.

Propices à une dynamique collective, au co-apprentissage, à l'entraide et au développement d'un sentiment d'appartenance, ces lieux d'études innovants permettent aux jeunes de réussir des études supérieures qu'ils n'auraient pas nécessairement entreprises.

Ce dispositif labellisé par l'État, financé par le Plan d'investissements d'avenir, est porté et géré par une collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité.

On compte actuellement 89 campus connectés en France.

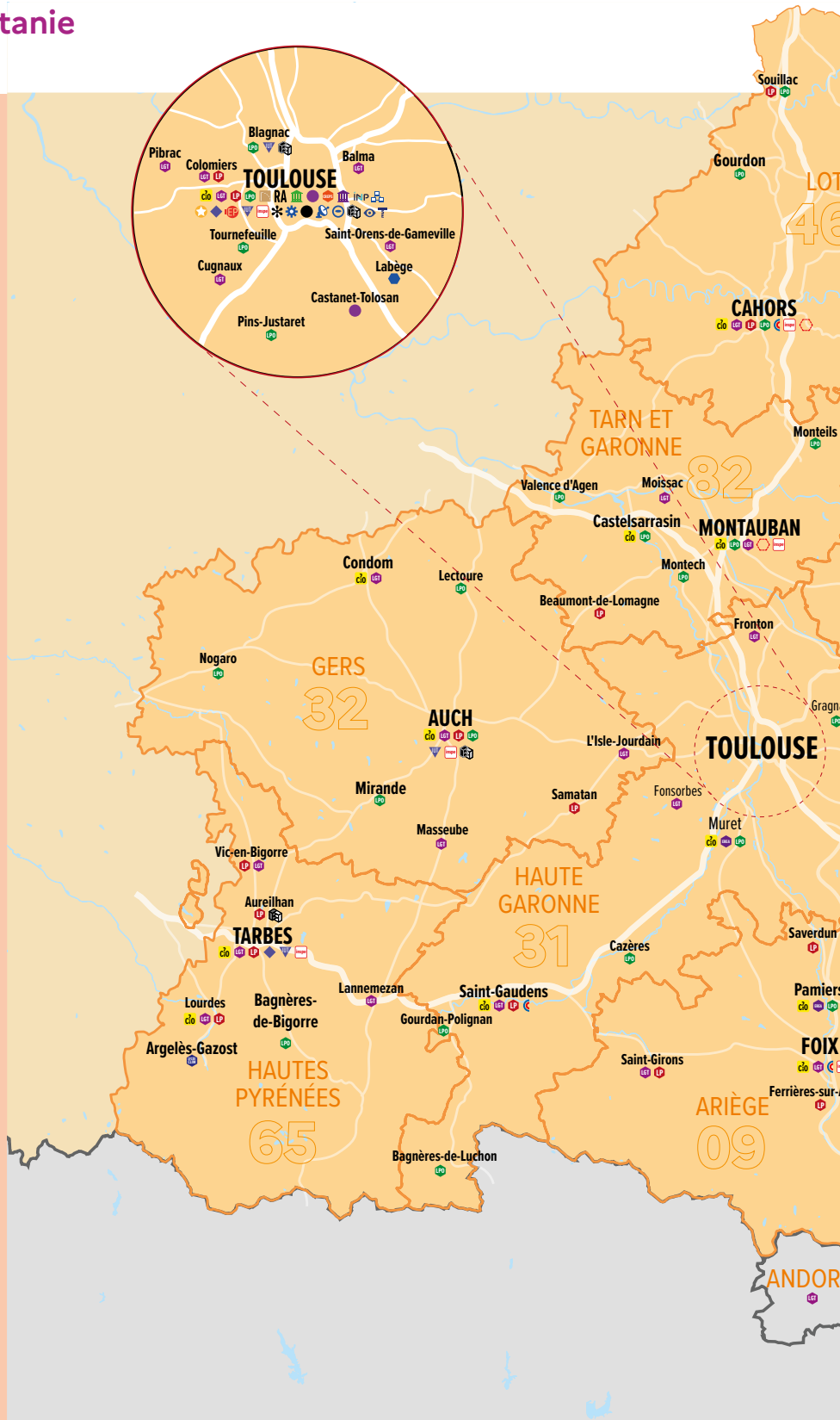
La région académique Occitanie, marquée par une grande diversité géographique et sociale, s'est très rapidement saisie de l'opportunité offerte par les Campus connectés de rapprochement l'enseignement supérieur des territoires.

Avec 13 Campus connectés, la région académique Occitanie est aujourd'hui celle qui en compte le plus grand nombre.

La région académique Occitanie

La région académique Occitanie comprend 2 pôles universitaires majeurs Montpellier et Toulouse qui réunissent 80% des étudiants.

Cependant, l'enseignement supérieur est présent sur l'ensemble du territoire régional et notamment dans les 18 villes universitaires d'équilibre et via les 13 campus connectés.



Index général

- CAMPUS CONNECTÉ
- CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
- CITÉ SCOLAIRE
- CMDe
- CMO
- CREPS
- ÉCOLE AUTRES MINISTÈRES
- ÉCOLE D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE CULTURE
- ÉCOLE D'INGÉNIEURS
- EREA
- IEP
- INSPE
- INP INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE
- INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE
- IUT
- LGT (PUBLIC)
- LP (PUBLIC)
- LPO (PUBLIC)
- LYCÉE CLIMATIQUE ET SPORTIF
- LYCÉE HÔTELIER
- PFT
- RA RECTORAT D'ACADÉMIE
- RRA RECTORAT DE RÉGION ACADÉMIQUE
- TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS
- UNIVERSITÉS (SIÈGES)

Organismes nationaux de recherche

- ADME
- BRGM
- CEA
- CINES
- CIRAD
- CNES
- CNRM MÉTÉO FRANCE
- CNRS
- IFREMER
- INRAE
- INRAP
- INRIA
- INSERM
- IRD
- OBSERVATOIRE OcéANOGRAPHIQUE DE BANYULS-SUR-MER (OoB)
- ONERA

Écoles d'ingénieurs

- EI PURPAN
- ENAC TOULOUSE
- ENIT TARBES
- ENSCM MONTPELLIER
- INSA TOULOUSE
- IMT MINES ALÈS
- IMT MINES ALBI
- ISAE SUPAERO TOULOUSE



eurs

Écoles autres ministères
 INSTITUT AGRO MONTPELLIER
 EN MÉTÉO TOULOUSE
 ENSFEA CASTANET-TOLOSAN
 ENVIT TOULOUSE

Écoles d'architecture, d'art et de culture
 ENSAM MONTPELLIER
 ENSA TOULOUSE
 ISDAT TOULOUSE

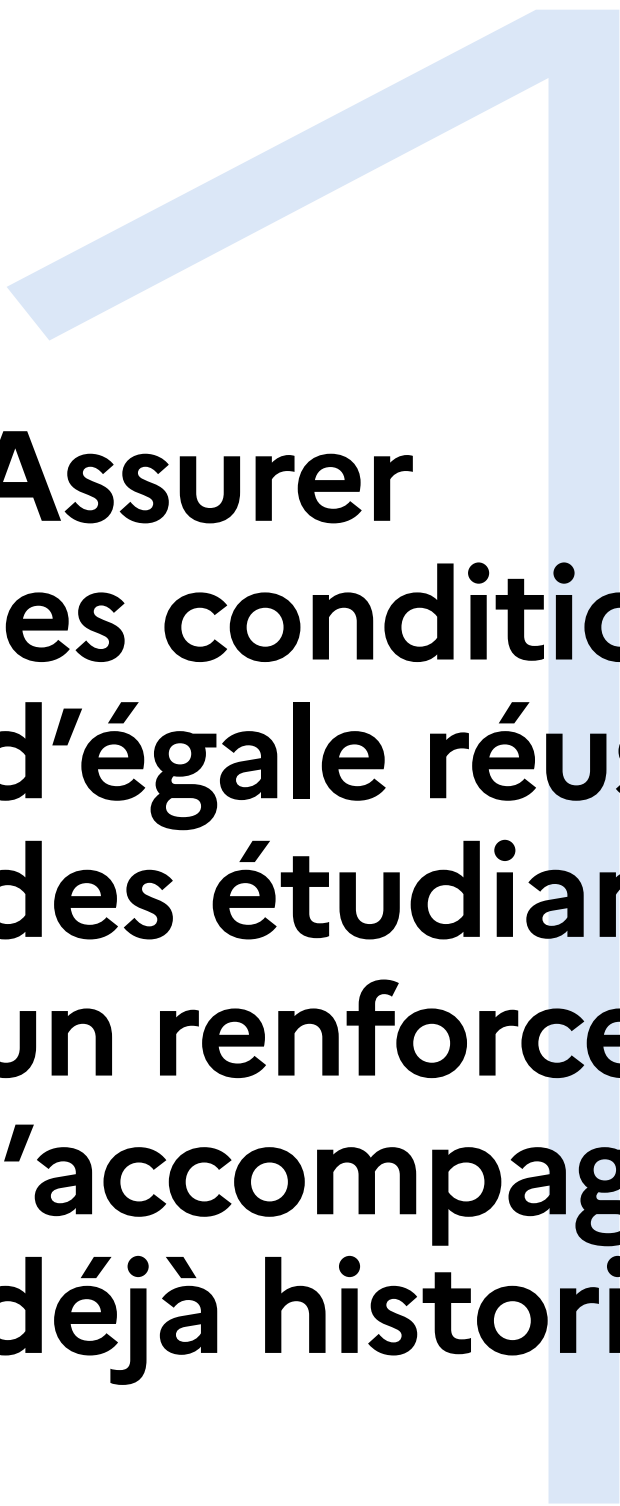
Universités et EPSCP (sièges)
 CNAM MONTPELLIER
 IPST CNAM TOULOUSE
 UNIVERSITÉ DE TOULOUSE (COMUE)
 UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
 UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER III
 UNIVERSITÉ DE NÎMES
 UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA
 UNIVERSITÉ TOULOUSE-CAPITOLE
 UNIVERSITÉ TOULOUSE-JEAN-JAURÈS
 UNIVERSITÉ TOULOUSE III-PAUL-SABATIER
 INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE
 INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE CHAMPOLLION ALBI
 TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS (TSE)

Campus des Métiers Qualifications (CMQ)
 CMQ EXCELLENCE MOBILITÉ ET TRANSPORT INTELLIGENT (TOULOUSE-31)
 CMQ EXCELLENCE HABITAT, ENERGIES RENOUVELABLES ET ECO-CONSTRUCTION (NÎMES-30)
 CMQ EXCELLENCE GASTRONOMIE, HÔTELLERIE ET TOURISME (MONTPELLIER-34)
 CMQ EXCELLENCE PROCESS ET TECHNOLOGIES EN MILIEUX SENSIBLES (BAGNOLS-SUR-CÈZE-30)
 CMQ EXCELLENCE AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL (BLAGNAC-31)
 CMQ EXCELLENCE BTP ET USAGES DU NUMÉRIQUE (AUCH-32)
 CMQ EXCELLENCE INDUSTRIE DU FUTUR - MÉCANIQUE, MÉCANIC VALLÉE (DECAZEVILLE-12)

CMQ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES (AUREILHAN-65)
 CMQ DESIGN ET INDUSTRIES CRÉATIVES (NÎMES-30)
 CMQ TOURISME PYRÉNÉEN (LAVELANET-09)
 CMQ TRANSPORT, LOGISTIQUE ET COMMERCE DE GROS (LÉZIGNAN-CORBIÈRES-11)
 CMQ NAUTI-CAMPUS (CANET-EN-ROUSSILLON-66)

Plate-formes Technologiques (PFT)
 ALBI : PFT GH20; PFT PRODUITS ET PROCESSUS AUTOMATISÉS
 ALÈS : PFT 3DINNOV
 AUBIN : PFT BOIS
 BÉZIERS : PFT 34 MÈC@INNOV
 CAHORS : PFT EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
 MONTAUBAN : PFTMICROPACC
 PERPIGNAN : PFT INDUSNUM@ECO-INNOV
 RODEZ : PFT CNPIM





**Assurer
les conditions
d'égale réussite
des étudiants :
un renforcement de
l'accompagnement
déjà historique**

La rentrée 2023 permet déjà d'aider plus et d'aider mieux

Les premières mesures issues de la concertation menée par le ministère permettent d'apporter plus de 500M€ par an d'amélioration au système de bourses sur critères sociaux, à l'accès à la restauration et au logement, dès cette rentrée 2023.

Aider plus d'étudiants en augmentant le nombre de boursiers :

- Au niveau national, 35 000 étudiants, issus des classes moyennes, deviennent boursiers cette année, alors qu'ils n'auraient pas bénéficié de cet accompagnement si les paramètres demeuraient inchangés : concrètement, un enfant de deux employés au salaire moyen (1 801€ nets mensuels chacun) sera désormais éligible au premier échelon de bourse (0 bis). **Cette revalorisation du barème bénéficie à près de 3 600 étudiants de la région académique Occitanie (+1 700 pour le Crous de Montpellier - Occitanie et + 1 900 pour le Crous de Toulouse - Occitanie)**
- Pour tous ces nouveaux entrants, le gain annuel sera de 1 450€ de bourse (versée sur 10 mois), accompagné des avantages associés (qui représentent au minimum 700€ par an de gain de pouvoir d'achat). En résumé, ce sont donc plus de 2 000€ de gain de pouvoir d'achat pour 35 000 étudiants **dont 3 600 de la région académique.**
- Les étudiants en situation de handicap et les étudiants aidants accèdent désormais plus facilement à une bourse sur critères sociaux et à des montants plus élevés que les autres étudiants, à situation sociale et d'études identiques. Ils bénéficient de 4 points de charge supplémentaires pour le calcul de leur éligibilité et de leur montant de bourse.

Aider mieux, en revalorisant toutes les bourses

- Tous les étudiants boursiers sont revalorisés. Le montant des bourses pour tous les échelons est augmenté de 37€ par mois (soit 370€ par an, lorsque la bourse est versée sur 10 mois). Cela correspond à une augmentation de 34% pour le premier échelon et à une augmentation de plus de 6% pour l'échelon le plus élevé, supérieure à l'inflation.
- C'est la plus forte revalorisation depuis 10 ans (création de l'échelon 0bis en 2013) et elle concerne cette fois tous les étudiants boursiers.
- Au niveau national, 140 000 boursiers actuels (environ 20% du nombre total de boursiers) vont basculer à un échelon de bourse supérieur, en tenant mieux compte de leur situation familiale. Cela représente pour eux une augmentation de leur montant de bourse allant de 66€ par mois à 127€ par mois. Ce sont plus de boursiers reclassés que lors de toutes les précédentes réformes. **Dans la région académique ce sont plus de 14 380 étudiants d'Occitanie (6 870 pour le Crous de Montpellier - Occitanie et 7 514 pour le Crous de Toulouse - Occitanie) qui basculent à l'échelon supérieur.**
- Enfin, la différence de coût de la vie entre la métropole et les collectivités ultramarines est mieux prise en compte grâce au financement d'un complément de bourse aux étudiants en outre-mer de 30€ par mois supplémentaires. Ainsi, les étudiants boursiers en outre-mer (qui y représentent plus de la moitié des étudiants) bénéficieront à la rentrée d'une bourse mensuelle de 175 à 663€ par mois, soit une augmentation du montant de la bourse allant de 11% (échelon 7) à 62% (échelon 0bis).

Mettre fin aux effets de seuil

- Le montant de la bourse d'un étudiant restera dépendant des revenus de ses parents, selon le modèle redistributif porté par le Gouvernement. Grâce aux nouvelles mesures, aucun étudiant ne pourra voir sa bourse diminuer d'un montant supérieur à l'augmentation de revenu de ses parents.
- Les effets de seuil sont ainsi neutralisés en cette rentrée. L'objectif est clair : redonner de la valeur aux gains du travail des parents, en adaptant à la baisse le montant de la bourse de leur enfant de manière juste et proportionnée lorsque le revenu augmente.

Limiter les coûts de la restauration et du logement

→ Dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) Jeunesse, toutes les composantes de la vie étudiante (logement, restauration, santé) font l'objet d'actions, et ce dès l'année universitaire 2023-2024 :

- La pérennisation d'une tarification très sociale des repas pour les étudiants boursiers et étudiants en situation de précarité financière;
- Le gel de la tarification des repas de la restauration universitaire pour la rentrée 2023 (très sociale à 1€ et à 3,30€ pour tous les autres étudiants);
- Le gel des loyers dans les résidences universitaires Crous.

Avec plus de 100 points de restauration (resto U, cafétéria, brasseries, et restaurants conventionnés), les deux Crous de la région académique Occitanie ont fortement déployé la mesure du repas à 1€ pour les étudiants boursiers et en situation de précarité.

Plus de 7,2 millions de repas à 1€ ont été servis par les deux Crous de la région académique pendant les trois précédentes années universitaires (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023).

Nombre de repas à 1€ servis par année universitaire	Crous Montpellier - Occitanie	Crous Toulouse - Occitanie	Total région académique Occitanie
2020-2021 Nombre de repas à 1€ servis de septembre 2020 à juin 2021	977 507	869 907	1 847 414
2021-2022 Nombre de repas à 1€ servis de septembre 2021 à juin 2022	1 215 785	1 826 091	3 041 876
2022-2023 Nombre de repas à 1€ servis de septembre 2022 à juin 2023	1 283 390	1 038 051	2 321 441
Total des 3 années universitaires	3 476 682	3 734 049	7 210 731

La CVEC : une contribution au bénéfice de la vie étudiante et des campus

Créée par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a dynamisé la vie étudiante grâce au dialogue de tous les acteurs.

La CVEC est utilisée pour :

- Renforcer la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins sur les campus.
- Soutenir les initiatives étudiantes (financer davantage de projets et d'associations étudiantes).
- Développer la pratique sportive sur les campus.
- Faire vivre l'art et la culture et diversifier les projets et événements artistiques et culturels dans les établissements.
- Améliorer l'accueil des étudiants (actions d'accompagnement, découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire, etc.).
- Renforcer l'accompagnement social des étudiants.

La mise en place de la CVEC (coût de 100 euros en 2023 par étudiant, les boursiers en étant exonérés) s'est faite concomitamment à des mesures qui permettent de réduire les coûts pour les étudiants. En effet, le coût d'une inscription à l'université n'a pas augmenté ces dernières années. Il a au contraire fortement diminué. D'une part, les frais d'inscription tous niveaux confondus (licence, master, doctorat) ont diminué. D'autre part, le Plan étudiants présenté à la fin de l'année 2017 a permis la suppression de la cotisation à la Sécurité sociale pour les étudiants. La Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), d'un montant très inférieur, a été instaurée à cette occasion pour développer les initiatives étudiantes et l'accompagnement social.

Un étudiant non-boursier payait 401€ pour une entrée en licence en 2017 (184€ de droits d'inscription, et 202€ de Sécurité sociale). Il paye 270€ en 2023 (170€ de droits d'inscription, et 100€ de CVEC). Il s'agit donc d'une économie de 131€.

En 2022, dans la région académique Occitanie, la CVEC a permis de collecter 14,8 M€ (6,8 M€ pour le Crous de Montpellier - Occitanie et 8 M€ pour le Crous de Toulouse - Occitanie) et de financer de très nombreuses actions pour les étudiants (accueil, aide sociale, action sanitaire, sport et culture).

Les commissions CVEC réunissent l'ensemble des acteurs afin d'établir un bilan territorial avec une vigilance particulière au déploiement des services à la vie étudiante dans les métropoles et au plus près des territoires, au sein des 18 villes universitaires d'équilibre.

Zoom sur...

L'ouverture d'un relais vie étudiante Crous à Sète en septembre 2023

Financé par la CVEC en partenariat avec la Mission Locale de Sète

Après Mende, Narbonne et Carcassonne, le Crous de Montpellier - Occitanie continue de développer ses services et sa présence sur l'ensemble de l'académie afin d'accompagner les étudiants au cœur des territoires. Un nouveau relais vie étudiante ouvre ainsi dès septembre dans l'Hérault à Sète. Implanté au cœur de la Mission Locale de Sète en plein centre-ville, ce relai animé par un personnel spécialement recruté et cofinancé avec la Mission Locale permettra aux étudiants sétois d'avoir accès à toute l'information sur les services du Crous et de bénéficier de consultations psychologiques ou avec un assistant de service social dans les locaux du Relais vie étudiante.

« En roue libre », un dispositif de prêt de vélo gratuit pour les résidents à partir de novembre 2023

Ce dispositif financé par la CVEC est développé en partenariat avec des partenaires spécialisés dans le réemploi et la mobilité verte (consultation en cours). Son budget est estimé à 80 000€ par an

La mobilité est un enjeu fort de la transition écologique et le Crous souhaite permettre à tous ses résidents de bénéficier de ce mode de transport doux. C'est ainsi qu'est né "En roue libre" : une solution d'écomobilité globale de prêt de vélos.

Un mot d'ordre : récupération. Tous les vélos prêtés sont **des vélos abandonnés** en cités et résidences qui sont récupérés, réparés, sécurisés et remis à disposition des étudiants résidents. La démarche est entièrement **écoponsable**. Environ 300 vélos par an sont abandonnés dans l'ensemble des structures du Crous.

Pour emprunter ou restituer un vélo Crous issu du réemploi des vélos abandonnés en cités et résidences, il suffit de remplir un formulaire en ligne sur crous-montpellier.fr. Un rendez-vous est ensuite proposé à l'étudiant afin qu'il puisse récupérer son vélo !

Nightline

En 2022, suite à une présentation du dossier à la commission d'appel à projets, le Crous de Toulouse-Occitanie a attribué un montant de 65 000 € au projet de l'association étudiante Nightline. Ce projet a consisté en le développement d'une antenne toulousaine de cette plateforme nationale.

Nightline est un service d'écoute nocturne gratuit, géré par les étudiants et pour les étudiants. Les bénévoles étudiants sont formés à l'écoute active et répondent aux appels et messages tous les jours de 21h à 2h30.

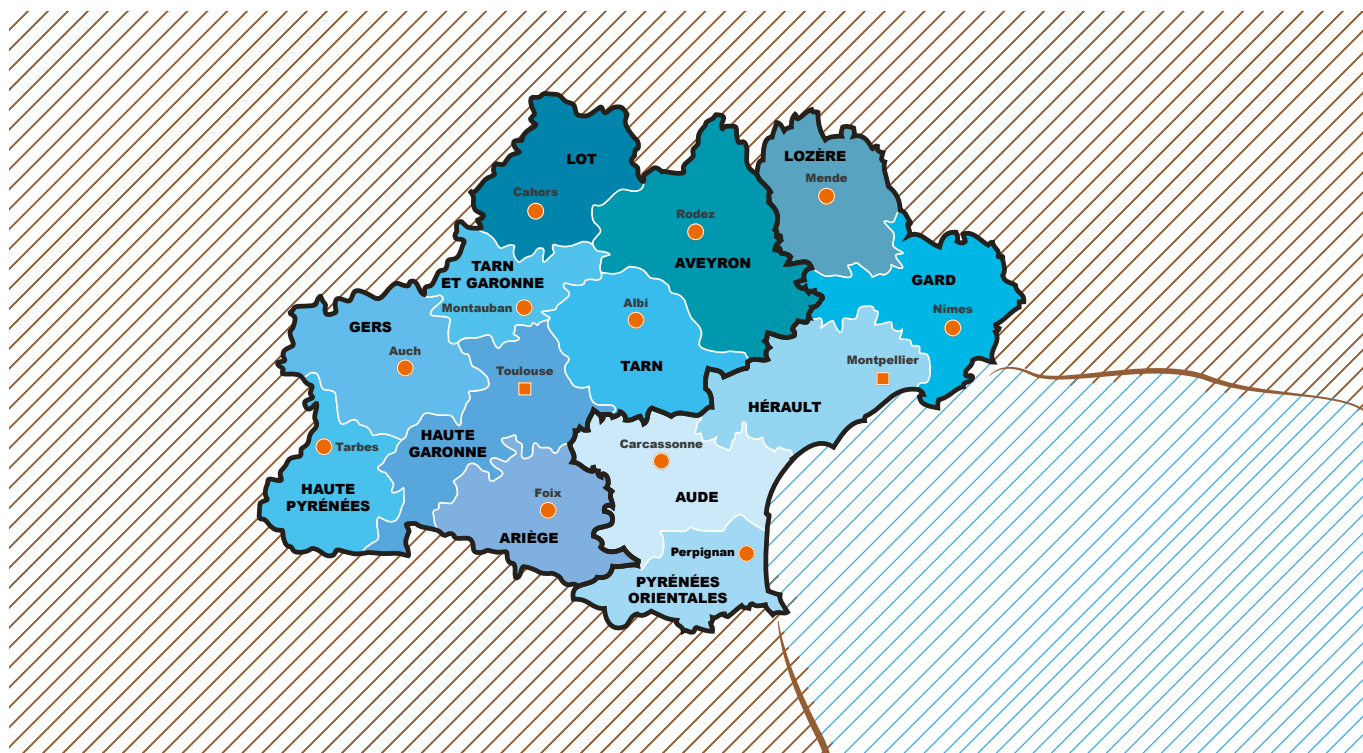
Fondée en 2016, l'association Nightline France a pour mission d'améliorer la santé mentale des étudiants et des jeunes à l'échelle individuelle et à l'échelle collective. Elle est notamment soutenue au niveau national par le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de la Santé, et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous).

Basket & Chill

Pour la saison estivale 2023, une nouvelle offre a été proposée aux étudiants présents à Toulouse. En partenariat avec la Ligue de Sport Universitaire d'Occitanie (LSUO) membre de la Fédération Française de Sport Universitaire (FFSU), des animations sportives, ludiques et de détente ont été mises en place au pied de résidences universitaires tous les soirs des mois de juillet et août. Au-delà des animations, ce projet a permis d'apporter une autre forme d'accompagnement aux étudiants par le recrutement de 7 animateurs principalement issus de la formation STAPS.

Le bilan de cette première édition est très positif, notamment au niveau de la socialisation mais aussi de la découverte pour les étudiants du territoire, au travers de sorties (randonnées).

Les Dialogues territoriaux de la vie étudiante dans la région académique Occitanie



L'année 2022-2023 a été marquée par l'organisation des dialogues territoriaux de la vie étudiante.

Compte tenu de la très grande superficie et diversité des territoires de la région académique Occitanie, il a été décidé de réaliser un dialogue territorial dans chacune des villes étudiantes.

21 Dialogues territoriaux ont ainsi été organisés grâce à la mobilisation de l'ensemble de nos partenaires : services de l'Etat, collectivités territoriales, universités et établissements d'enseignement supérieurs, Crous, lycée avec formations post-bac, représentants étudiants... **Cette démarche a ainsi vu la contribution de plus de 500 participants.**

Ces dialogues territoriaux de la vie étudiante ont permis à l'ensemble des acteurs de poser un diagnostic et identifier des actions à mettre en place pour améliorer les conditions de vie étudiante dans l'ensemble des villes universitaires d'Occitanie.



Au début de l'été 2023, un schéma territorial de la vie étudiante a synthétisé l'ensemble des projets d'actions concrètes proposés lors des dialogues territoriaux. Un rapport a été remis à Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de sa venue en juin dernier à Toulouse.



L'accompagnement des étudiants ne se limite pas au versement de bourses

Si le versement de bourses sur critères sociaux est un élément décisif de l'accompagnement financier de l'État auprès des étudiants qui en ont plus besoin, afin de créer des conditions d'égalité de réussite dans l'enseignement supérieur, l'aide apportée ne se limite toutefois pas au versement de bourses.

D'une part, être boursier, c'est bénéficier de plusieurs dispositifs complémentaires.

En complément de sa bourse mensuelle de 145,40€ à 633,50€, un étudiant boursier a en effet accès à un ensemble de droits associés, lui permettant :

- d'être exonéré de frais d'inscription universitaires;
- d'être exonéré de la contribution de vie étudiante et de campus;
- de bénéficier automatiquement du repas à 1€ dans les restos Crous;
- d'être prioritaire dans l'affectation d'un logement Crous;
- de bénéficier du Pass'Sport : 50€ à la rentrée pour s'inscrire dans un club sportif éligible, ou à la Fédération française du sport universitaire (FFSU);
- de bénéficier d'aides personnalisées au logement (APL) plus importantes;
- de pouvoir bénéficier à l'aide au mérite pendant 3 ans en ayant eu la mention très bien au baccalauréat et sans redoublement.



D'autre part, de nombreuses aides sont également accessibles aux étudiants non-boursiers :

- **Le gel des frais d'inscription à l'université**
- **Le gel des tarifications sociales au restaurant universitaire**
- **Le gel des loyers dans les résidences universitaires**
- **Les APL** (aides personnalisées au logement), qui ont été revalorisées de 1,6% au 1er avril 2023.

◊ Les aides spécifiques des Crous

- Même si un étudiant ne réunit pas les conditions d'éligibilité aux bourses sur critères sociaux, il peut être éligible à d'autres accompagnements par les Crous. Ces derniers peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes (exemple : en cas de rupture familiale).
- De même, le repas à 1€ peut être ouvert aux étudiants non-boursiers faisant valoir auprès des assistants sociaux du Crous leur situation de précarité.
- Ainsi, le ministère renouvelle un message très clair et appuyé à l'ensemble des étudiants pouvant rencontrer une situation de précarité, y compris de manière récente ou ponctuelle. « Ne restez pas isolés, contactez votre Crous. L'ensemble de ses agents sont là pour vous aider et vous accompagner vers le dispositif le plus approprié. »
- **Il existe trop de non-recours sur cette possibilité : pour la diffusion de cette information, nous avons tous notre rôle à jouer.**
- L'État a consacré 48,8M€ aux aides spécifiques en 2022.
- Pour plus d'informations et faire une demande, il est possible de se rendre directement au Crous ou de téléphoner **au 0806 000 278**. etudiant.gouv.fr/fr/aides-specifiques-1306

En 2022-2023, près de 4 millions d'euros d'aides spécifiques ont été attribués par les deux Crous de la région académique Occitanie.

- Aides spécifiques ponctuelles : 5 918 attributions pour un montant total de 1 876 154€
- Aides spécifiques annuelles : 1 869 attributions pour un montant total de 2 108 311€

Aides spécifiques versées par les services sociaux des Crous de septembre 2022 à juin 2023	CROUS Montpellier-Occitanie	CROUS Toulouse-Occitanie	Total région académique Occitanie
ASAP: nombre d'étudiants bénéficiaires d'aides spécifiques ponctuelles	1 838	1 384	3 222
ASAP : nombre d'attributions d'aides spécifiques ponctuelles	3 895	2 023	5 918
ASAP : montant en € des attributions d'aides spécifiques ponctuelles	1 051 747	824 407	1 876 154
Aides spécifiques annuelles : nombre d'étudiants bénéficiaires d'aides spécifiques annuelles	173	262	435
Aides spécifiques annuelles : nombre d'attributions d'aides spécifiques annuelles	1519	350	1869
Aides spécifiques annuelles : montant en € des attributions des aides spécifiques annuelles	836 554	1 271 757	2 108 311

→ L'accompagnement par les services sociaux

- Près de 300 agents des services sociaux assurent l'accueil et l'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés sociales sur l'ensemble du territoire. Dans la région académique 30 agents des services sociaux sont au service des étudiants (17 en Occitanie Est et 13 en Occitanie Ouest)
- Ils permettent ainsi aux étudiants qui en ont besoin d'être aidés dans leurs démarches d'accès aux droits (complémentaire santé, aides au logement, etc.), de bénéficier d'aides alimentaires et/ou financières ou encore de demander un accompagnement social, par exemple en cas de difficultés familiales, afin d'assurer au mieux leur réussite dans leur parcours universitaire.
- Les services sociaux des Crous peuvent être contactés à travers la rubrique « Mes Rendez-vous » sur le site MesServices.etudiant.gouv.fr
- Leurs coordonnées sont également disponibles sur cette page : etudiant.gouv.fr/fr/aides-specifiques-1306

→ **La mise en place du numéro d'appel national pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves**

- Actif depuis le 10 janvier 2020, le 0806000278 (ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h) a pour objectif de favoriser le recours aux aides financières d'urgence qui existent déjà mais restent encore trop peu connues et utilisées.

→ **Les prêts étudiants garantis par l'État**

- Le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Il faut pour cela être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français, être âgé de moins de 28 ans et être de nationalité française (ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'UE). Le montant maximum de ce prêt est de 20000€. Les étudiants peuvent se renseigner auprès de leur agence bancaire.

→ **Un accès facilité à la culture avec le pass Culture**

- Le pass Culture est une application gratuite destinée à favoriser l'accès des jeunes de 15 à 18 ans aux arts et à la culture, d'intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques. Il offre 20 puis 30€ aux jeunes de 15 à 18 ans pour répondre à leurs envies culturelles. À partir de 18 ans, chaque jeune dispose d'une enveloppe supplémentaire de 300€ valable deux ans pour approfondir ses activités artistiques et culturelles. L'inscription sur l'application permet un accès à toutes les offres, payantes comme gratuites, postées sur le pass Culture, dans la limite du crédit à disposition pour les offres payantes. Plus d'informations sur pass.culture.fr



Retrouvez ces accompagnements et bien d'autres encore dans le Guide de la rentrée étudiante 2023 : enseignement-sup-recherche. gouv.fr/fr/guide-rentree-etudiante-2023



Faciliter l'accès à l'information, c'est aussi faciliter le logement

Constatant que certaines aides à l'obtention d'un logement, comme la garantie Visale ou même les APL, sont jusqu'à présent trop méconnues des étudiants, le ministère a déployé cet été une campagne de communication destinée à accroître leur notoriété.

Il existe désormais un portail unique centralisant toutes les informations utiles : etudiant.gouv.fr/fr/vous-loger-1901

État, établissements d'enseignement supérieur, acteurs privés ou associatifs, médias : nous avons tous un rôle à jouer pour informer au mieux les étudiantes et étudiants des outils à leur disposition !



Le travail engagé pour transformer durablement la solidarité à destination des étudiants se poursuit

Vers une réforme des bourses cohérente avec la réforme du système des aides sociales

Pouvoirs publics et représentants des étudiants s'accordent sur la nécessité de réformer le système de bourses, afin que le coût de la vie ne soit jamais une barrière aux études. Le système de bourses étudiantes sur critères sociaux n'avait pas été revu depuis près de 30 ans. Au fil de ces années, il s'est progressivement enrichi de mesures nouvelles au bénéfice des étudiants, mais il s'est aussi complexifié. Sa structuration avec des points de charge et 8 échelons induit parfois de fortes évolutions du montant de l'aide, lorsque les revenus de référence des parents varient faiblement et qu'un étudiant change d'échelon avec une diminution significative de sa bourse : c'est ce qu'on appelle l'effet de seuil. Les seuils des barèmes de revenus permettant d'accéder aux différents échelons de bourses n'avaient par ailleurs pas évolué depuis 10 ans.

Ainsi, les mesures historiques mises en place cette année, dans le cadre de la première étape de la réforme, vont déjà au-delà de la simple revalorisation des montants de chaque échelon : elles ciblent plus d'étudiants issus des foyers modestes, et corrigent dès cette année certains effets du système actuel (éviction, effets de seuil, tassement sur l'échelon le plus faible, etc.), prennent en compte les situations particulières des étudiants en situation de handicap ou aidants, ou encore le coût de la vie en outre-mer.

À l'issue de la concertation menée depuis octobre 2022, il reste désormais à instruire les transformations structurelles plus profondes qui pourraient être apportées au système. À titre d'exemple :

- les revenus des parents qui sont pris en compte pour le calcul des bourses diffèrent de ceux qui servent de référence aux autres aides sociales, ce qui peut entraîner des incohérences d'éligibilité entre les aides et des effets de bord à l'échelle de la famille ;
- l'accès à ces différentes aides sociales ne peut donc pas s'effectuer de manière simplifiée auprès d'un guichet unique, ce qui ne facilite pas les démarches des étudiants et leur recours aux dispositifs qui leur sont destinés ;
- le modèle de structuration en échelons, au-delà des effets de seuil qu'il entraîne, constitue un frein à cette mise en cohérence et n'est donc plus adapté.

Ces évolutions nécessitent des travaux approfondis, pour en évaluer précisément les conséquences sur les étudiants concernés ainsi que sur leurs familles, pour garantir les conditions techniques de leur mise en œuvre, pour s'assurer qu'elles atteignent bien leur objectif : aider mieux ceux qui en ont besoin. Ces travaux d'évaluation et d'instruction techniques se poursuivent, en lien avec le chantier majeur porté par le ministère des Solidarités et des Familles : la solidarité à la source, dont l'objectif premier est de lutter contre le non-recours aux aides sociales et de favoriser l'accès aux droits en réduisant les démarches. Pour garantir cela à destination des étudiants, la réforme du système de bourses sur critères sociaux ne pourra se poursuivre qu'en pleine cohérence avec le système de solidarité nationale, tant en termes de revenus considérés pour le calcul des bourses, de simplification des démarches d'accès aux droits, que de calendrier de mise en œuvre, qui sera stabilisé dans les prochains mois.

Restauration, logement, handicap : de nouvelles avancées à venir

Cette année marquera une amélioration de la coordination de la politique de vie étudiante, grâce aux résultats obtenus par les dialogues territoriaux organisés par les recteurs, qui ont permis de créer et de renforcer les synergies entre les acteurs des territoires.

La restauration

L'accès à une restauration à tarif modéré sera amélioré pour tous les étudiants dans les différents territoires, en particulier dans les zones moins denses qui ne bénéficient pas déjà d'un accès à la restauration universitaire, en application du principe posé par la loi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré (dite loi Lévi). Des moyens supplémentaires seront mobilisés pour développer de nouvelles offres de restauration

collectives, gérées ou agréées par les Crous, via un conventionnement avec les collectivités locales partenaires, et prévoir les modalités d'une aide financière pour les étudiants qui resteraient éloignés d'un lieu de restauration

Les structures de restauration des Crous en Occitanie

Crous de Montpellier - Occitanie

- ◆ Montpellier : 15 cafétérias, 2 brasseries, 3 resto U
- ◆ Nîmes : 4 cafétérias, 1 brasserie, 1 resto U
- ◆ Perpignan : 3 cafétérias, 1 brasserie, 1 resto U
- ◆ Narbonne : 1 brasserie
- ◆ Béziers : 1 resto U
- ◆ 14 points de restauration sous agréments sur le territoire

Crous de Toulouse - Occitanie

- ◆ 48 points de restauration Crous, répartis sur 9 villes d'implantation : Albi (2), Auch (2), Castres (1), Figeac (2), Tarbes (3) et l'aire urbaine de Toulouse (Auzeville-Tolosan – 2, Blagnac – 1, Labège – 1, Toulouse – 30 points de restaurations + 8 points mobiles parmi les Crous Truck' et triporteurs)
- ◆ Plus de 2,2 millions de repas servis en 2022
- ◆ 2 restaurants et 2 cafétérias ouverts le soir à Toulouse
- ◆ 8 restaurants agréés

Zoom sur...



La prise en gestion d'un restaurant universitaire à Béziers

Géré depuis de nombreuses années par un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public accordée par la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (CABM), le restaurant universitaire de Béziers est désormais géré en direct par le Crous de Montpellier – Occitanie depuis septembre 2023. Cette gestion intervient dans le cadre du choix de l'établissement de développer ses missions sur l'ensemble des territoires, et notamment ceux des villes moyennes d'équilibre telle que Béziers qui accueille plus de 2000 étudiants chaque année. La capacité d'accueil du restaurant universitaire est de 248 places assises, le restaurant sert jusqu'à présent 44 000 repas par an.

Depuis le 4 septembre, tous les étudiants de Béziers bénéficient d'une offre de restauration à prix social. Composée d'une entrée, d'un plat avec accompagnement et d'un dessert, cette offre revient en effet à 1 euro pour les étudiants boursiers (ou en situation de précarité) et à 3,30 euros pour les étudiants non boursiers. Le règlement s'effectue via le mode de paiement électronique Izly (plus d'infos sur crous-montpellier.fr) ou en carte bancaire. Toute l'équipe du resto U' de Béziers accueille les étudiants du lundi au vendredi de 11h30 à 14h00 au 3 rue de l'école des Andelys, juste à côté de l'IUT et du centre universitaire Du Guesclin.

Une offre de restauration Crous dès septembre 2023 pour les étudiants carcassonnais



Fruit d'un travail collaboratif entre le Crous, la ville, l'agglomération et le restaurant inter-administratif de Carcassonne (RIAC), une solution de restauration à prix social est proposée dès septembre 2023 aux 1800 étudiants de Carcassonne (principalement issus de l'IUT et de la faculté d'éducation). Bien situé au cœur du centre-ville de Carcassonne, tout proche du nouveau campus universitaire «Albert Fert» destiné à l'IUT de l'UPVD et non loin de la Faculté d'Education, le RIAC accueille les étudiants du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30 au 16 rue Antoine Armagnac. Le repas complet proposé est composé d'une entrée, d'un plat avec accompagnement et d'un dessert au tarif de 3,30 € pour les non boursiers et 1 euro pour les boursiers.

Cette offre Crous particulièrement avantageuse a pu être mise en place grâce à l'accord passé entre les différents acteurs et l'appui de la préfecture de l'Aude. L'accompagnement financier du Crous à cet agrément de restauration est inhabituel et important, complété par des subventions significatives des deux collectivités,

ville de Carcassonne et Carcassonne Agglomération. Le RIAC a également adapté son offre. Il s'agit donc d'un engagement fort de ces 3 partenaires et du Crous.

La convention – dont la signature officielle a eu lieu le 8 septembre 2023 - est passée à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année civile 2024 et sera reconduite si la solution est jugée satisfaisante.

La réhabilitation de structures de restauration à Tarbes, au cœur d'un campus en expansion

Le Crous est un acteur incontournable sur le campus de Tarbes et très actif dans le réseau partenarial local. Le restaurant universitaire et la cafétéria sont implantés au cœur du pôle universitaire et à proximité immédiate des deux résidences universitaires. Dans un contexte d'évolution démographique étudiante à la hausse et de création de l'université de technologie de Tarbes, le Crous réhabilite la cafétéria (2022) et son restaurant universitaire (été 2023). La nouvelle cafétéria comprend un espace de vente à emporter, consommation et détente, une pergola et des équipements extérieurs. **En septembre, après avoir étendu les horaires de la cafétéria, le Crous fait évoluer son offre avec la proposition de la restauration le soir, actée lors des Dialogues territoriaux de la Vie étudiante.**

Cette rénovation s'inscrit dans une démarche éco-responsable à plusieurs égards : réalisation d'une pergola bioclimatique, emploi d'un mobilier issu du ramassage des déchets plastiques sur les plages du littoral français ou encore mise en place du tri sélectif.

Le Crous prévoit également une tranche optionnelle de remplacement des menuiseries en 2024 qui permettrait de diminuer grandement la consommation du bâtiment.

Montage financier :

Fonds propres : 1 900 000 €
Contractualisation Crous : 1 000 000 €
Total : 2 900 000 €

Ouverture de la Maison de la Formation Jacqueline Auriol au cœur d'un campus d'excellence

Le Crous de Toulouse-Occitanie s'inscrit pleinement dans les dialogues et les évolutions de territoire, en prise avec l'ensemble des acteurs de la vie étudiante. Il entretient ainsi des relations partenariales de proximité et régulières avec les acteurs universitaires. Portant la volonté partagée d'acteurs de campus, le Crous et l'Université de Toulouse III – Paul Sabatier ont souhaité développer leurs relations, afin d'assurer les conditions de vie et de travail des étudiants et des membres de la communauté universitaire du nouveau campus de Montaudran. Ce quartier de la ville de Toulouse en pleine expansion est un futur pôle d'attractivité lié à la recherche et l'aérospatial-aéronautique.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention fin 2022, entre le Crous et l'université, portant autorisation d'occupation par le Crous d'une partie du bâtiment de la Maison de la Formation Jacqueline Auriol (MFJA) à des fins de restauration universitaire.

En 2022, le Crous a lancé les travaux pour la création d'un espace de restauration au 4e étage-toiture du bâtiment de la MFJA, permettant ainsi de proposer une offre de restauration sur le site de Montaudran où le Crous n'est jusqu'alors pas présent.

Pendant la période des travaux, un Moovy Market', un Crous Truck' et un triporteur ont été alternativement installés, proposant une offre variée, équilibrée et à tarif social.

Cet espace de restauration propose depuis son ouverture au printemps 2023 :

- 112 places
- des espaces de travail partagé ;
- une terrasse pour les repas et la détente.

Le Crous de Toulouse-Occitanie a pris en charge l'aménagement et l'équipement de cet espace à hauteur de 1 062 500 € avec le soutien financier du Crous.

Le logement

L'effort sera poursuivi sur le logement, pour atteindre les objectifs de rénovation des logements universitaires : au niveau national 4000 sont en cours sur les 12700 qui sont programmés d'ici la fin du quinquennat. Le travail se poursuit en coordination étroite avec les ministères chargés du logement et de la transformation publique, ainsi qu'avec les collectivités, pour développer l'accès à davantage d'offres de logement et trouver des solutions adaptées aux territoires, mais aussi mieux faire connaître les offres et les aides existantes et faciliter l'accès au logement pour les étudiants.

Les Crous de la région académique Occitanie conduisent une politique active de rénovation et de construction des logements.

Le Crous de Montpellier-Occitanie

Constitué de 10 322 lits, le parc de logements universitaires du Crous de Montpellier - Occitanie permet de loger 10 % des étudiants de l'académie ce qui en fait l'un des premiers parcs immobiliers universitaires de France.

Après l'ouverture de trois résidences en 2019, (Veyrassi et Sud@lternance à Montpellier, Les Palmes à Nîmes soit 313 logements supplémentaires) et d'une résidence (Saint Césaire à Nîmes) en 2022, l'établissement confirme sa politique active de développement et de construction immobilière avec plusieurs autres projets significatifs :

- La construction d'un bâtiment comportant 78 logements à la cité Boutonnet (livraison automne 2023)
- La construction d'un bâtiment comportant 72 logements à la cité Boutonnet (livraison août 2024)
- La construction de 3 bâtiments comportant 290 logements à la cité Voie Domitienne (livraison rentrée 2024)
- La création de 102 logements dans les anciens locaux de recherche de l'école de chimie sur le site Boutonnet (2025)



78 nouveaux logements pour les étudiants sur le site de la cité U' Boutonnet d'ici fin 2023

Réalisée par HELLIN SEBBAG PIRANY architectes, l'opération de 5 640 117 € est dotée d'ambitieux objectifs de performances environnementales :

bâtiment BEPOS (bâtiment à énergie positive), label E3C1 et chauffage par radiateurs sur réseau d'eau de chaleur du site.

- Les logements : 78 studios dont 5 accessibles aux PMR, de 19 m² minimum et comprenant une salle de bain préfabriquée, un placard d'entrée, une kitchenette, un bureau et un lit de 120 cm de large.
- Le site : aux abords du magnifique parc de la cité U Boutonnet, ce nouveau bâtiment est doté d'une volumétrie et de façades résolument contemporaines, tout en respectant la sobriété ambiante des autres bâtiments du site Boutonnet.
- Les performances environnementales : isolé par l'extérieur pour une meilleure performance thermique, le bâtiment est protégé par une vêtue en fibrociment dont le calepinage évoque de grandes pierres calcaires, et muni en toiture de panneaux photovoltaïques.
- Une ambiance chaleureuse recherchée par HSP Architectes : pour en faire un lieu propice aux échanges entre les étudiants résidents et rompre l'isolement de ceux qui sont loin de chez eux, le traitement des espaces communs et des circulations a été pleinement considéré. Les locaux communs disposent de larges baies vitrées, comme le « salon de sa maison » avec prolongement sur une vaste terrasse ensoleillée, afin que l'on se sente chez soi. Aux étages, les circulations éclairées naturellement et pourvues d'élargissements sont propices aux rencontres.



La cité U' Voie Domitienne s'agrandit

En septembre 2024, 290 nouveaux logements verront le jour sur le site de la cité U' Voie Domitienne. Le parc immobilier du Crous s'enrichira ainsi de studios tout confort à prix sociaux dans un environnement arboré situé sur un axe stratégique de la ville de Montpellier.

Trois bâtiments sont en construction au cœur de la cité. Réalisés par l'architecte mandataire Atelier Nebout, l'opération de 21 350 000 €, écrit une nouvelle page de l'histoire de la cité. Elle se veut exemplaire d'une densification heureuse en préservant la végétation existante tout en augmentant la capacité d'accueil du

site et en proposant des espaces d'accueil conviviaux.

Les structures du Crous de Montpellier – Occitanie

Académie de Montpellier

114 874 étudiants* / 36 336 boursiers**

Hérault

85 086 étudiants / 24 707 boursiers
79 148 à Montpellier / 23 457 boursiers
659 à Sète / 239 boursiers
2090 à Béziers / 842 boursiers

Gard

14 985 étudiants / 5925 boursiers
12 203 à Nîmes / 5483 boursiers
1 611 à Alès / 460 boursiers

Lozère

1278 étudiants / 458 boursiers
717 à Mende / 250 boursiers

Aude

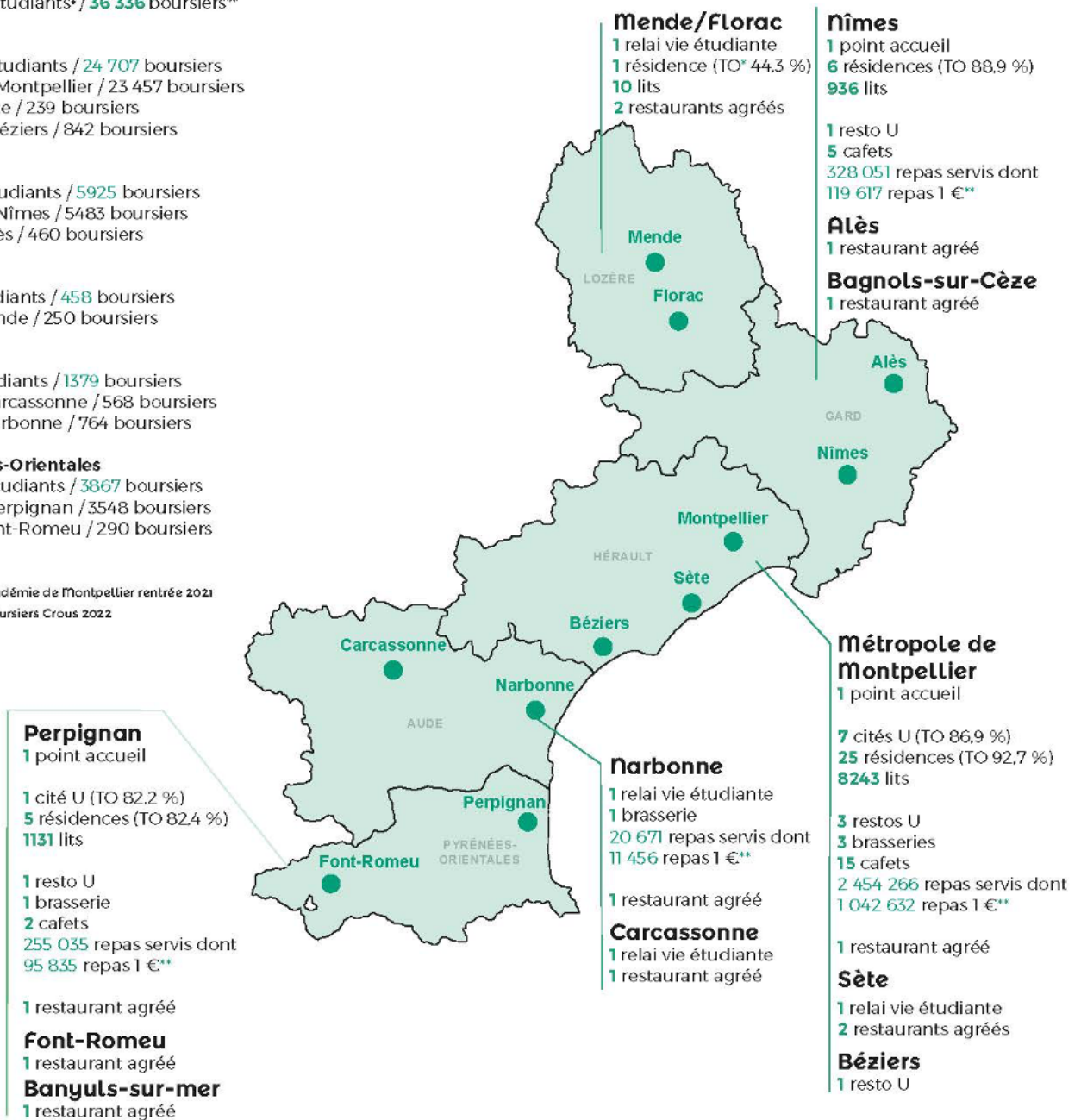
3497 étudiants / 1379 boursiers
1295 à Carcassonne / 568 boursiers
1861 à Narbonne / 764 boursiers

Pyrénées-Orientales

10 028 étudiants / 3867 boursiers
8995 à Perpignan / 3548 boursiers
667 à Font-Romeu / 290 boursiers

*chiffres Académie de Montpellier rentrée 2021

**chiffres boursiers Crous 2022



*TO = taux d'occupation Crous 2022

**chiffres restauration Crous 2022

Le Crous de Toulouse-Occitanie :

Rentrée 2023 : près de 600 nouvelles places proposées par rapport à la rentrée universitaire 2022 pour le Crous de Toulouse-Occitanie

Avec 40 résidences et un parc de plus de 11 000 le Crous de Toulouse-Occitanie est très dynamique.

Pour répondre au mieux aux enjeux liés au logement social étudiant, le Crous de Toulouse-Occitanie mène une politique volontariste pour agrandir son parc de logements en construisant de nouvelles résidences, tout en ayant une politique de rénovation continue. Il propose des logements individuels répondant aux attentes des étudiants et aux normes en vigueur.

Deux nouvelles résidences en 2023

Sur l'année 2023, le Crous de Toulouse-Occitanie a ouvert deux nouvelles résidences, représentant près de **600 places supplémentaires pour les étudiants sur Toulouse. Prochainement**, il ouvrira la **résidence universitaire CVRH, représentant 48 logements**. Cette nouvelle résidence viendra étoffer l'offre de logements Crous proposée au Mirail, aux côtés des résidences Le Petit Varèse, Les Humanités 1 et Les Humanités 2.

Une résidence réhabilitée : l'Insa

Dans le cadre du plan de relance, à la rentrée 2023, le Crous propose 234 logements entièrement rénovés à l'Insa. La résidence INSA 1 est située sur le campus scientifique de l'Université de Rangueil, au sud-est de Toulouse, à proximité du Canal du Midi. Le Crous en a la gestion par une convention d'affermage depuis 2011.

Cette rénovation a porté une attention particulière au volet écologique.

3 projets engagés pour les rentrées 2025, 2026, 2027 et près de 400 nouveaux logements à la clé

- Chapou : le Crous envisage de construire un 8e bâtiment sur l'emprise foncière de la résidence Chapou (réalisation d'une résidence logement « passive » BEPOS de 115 logements).
Coût de l'opération : 8 M€
Fin des travaux prévue en septembre 2025
- Humanités 3 : Un terrain État mis à disposition de l'université Toulouse Jean Jaurès va être transféré au Crous afin d'y construire un bâtiment d'environ 116 logements étudiants.
Coût de l'opération : 8 M€
Fin des travaux prévue en septembre 2026
- Cité administrative : le Crous a sollicité le Préfet de Région et la DPIE en vue d'une mise à disposition du bâtiment D de la cité administrative, à proximité immédiate de la résidence Armand Duportal. L'objectif est de transformer un bâtiment de bureaux en logement social pour étudiants d'environ 160 logements (dont 12 PMR).
Coût de l'opération : 10 M€
Fin des travaux prévue en septembre 2027

D'une manière générale, le Crous est en recherche permanente de foncier ou d'opportunité immobilière pour étendre son parc de logement dédié aux étudiants.

Zoom sur...

La résidence universitaire Déodat de Séverac : 331 logements

Le 7 novembre 2022, le Crous de Toulouse-Occitanie a signé une convention de location avec le bailleur CDC Habitat pour la prise en gestion de la résidence Déodat de Séverac en septembre 2023.

Cette nouvelle résidence, inaugurée le 12 septembre 2023, propose une offre de logements dans un quartier pertinent pour les étudiants, où il n'était pas présent jusqu'alors.

La résidence Déodat de Séverac se situe en proximité directe de nombreux lycées, du Greta, de nombreuses écoles et des transports en commun desservant les trois principaux campus de la ville.

Cette construction s'inscrit dans le plan « 60 000 logements étudiants », qui illustre l'engagement du Gouvernement en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de logement des étudiants.

Cette nouvelle résidence universitaire est composée de 331 logements de 17 m² en moyenne, répartis sur 3 bâtiments. Elle propose par ailleurs plusieurs services, comme des laveries, locaux deux roues, salles d'études. Chaque logement comprend tout le confort nécessaire à l'autonomie de l'étudiant.



Montage financier

Cette opération est financée par CDC Habitat Social selon le plan de financement :

Fonds propres : 2 686 788 €

Subvention CPER : 895 596 €

Emprunts PLS CDC : 10 516 537 €

PHB (prêt haut bilan) : 3 813 000 €

Total : 17 911 921 €

Le premier équipement mobilier, les salles d'études et la vidéoprotection ont été financés par le Crous et le Cnous à hauteur d'une enveloppe de 500 000 €.

La résidence universitaire internationale : 263 logements

Au cœur de Toulouse, dans un lieu chargé d'histoire et en proximité directe du quartier des sciences (dans le centre-ville de Toulouse) et le métro, la Cité internationale Université de Toulouse accueille, depuis le 6 mars 2023, des étudiants internationaux, des scientifiques, ainsi que des doctorants et postdoctorants.

Le montage de ce projet de résidence se veut novateur

- multi partenarial et collectif : il est porté par l'Université de Toulouse qui a attribué un bail à construction à La Cité Jardins. Ce bailleur a fait appel au Crous pour gérer une partie du parc de logements ;

- multi facette : il comprend une résidence universitaire gérée par le Crous de 263 logements sur 2 bâtiments neufs et destinée à du séjour de plus de 1 mois. Cette offre vient compléter le reste de l'offre du site au sein duquel on trouve un restaurant, une salle de conférence, un espace de coworking et un tiers-lieu ainsi qu'une résidence hôtelière.

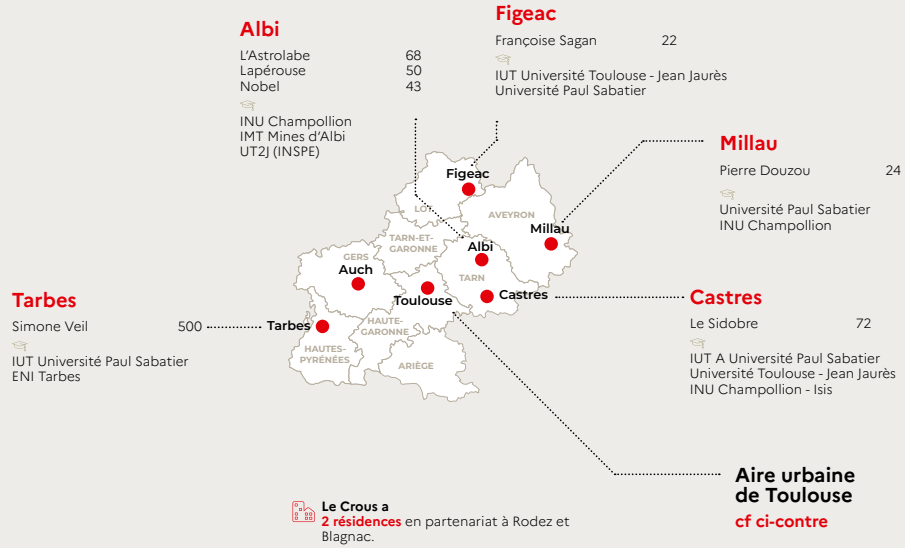
Cette résidence se compose de 2 bâtiments : le bâtiment A comprenant 162 logements dont des T1 (20m²), T1 bis (28m²) et T1 PMR (30m²) ; le bâtiment B comprenant 101 logements parmi lesquels des T1 (22m²), T1 bis (25,5 m²), T1 PMR (27,5m²), T2 PMR (42,5 m²).

Chaque logement comprend tout le confort nécessaire à l'autonomie de l'étudiant (sanitaires individuels, kitchenette intégrée, mobilier complet).



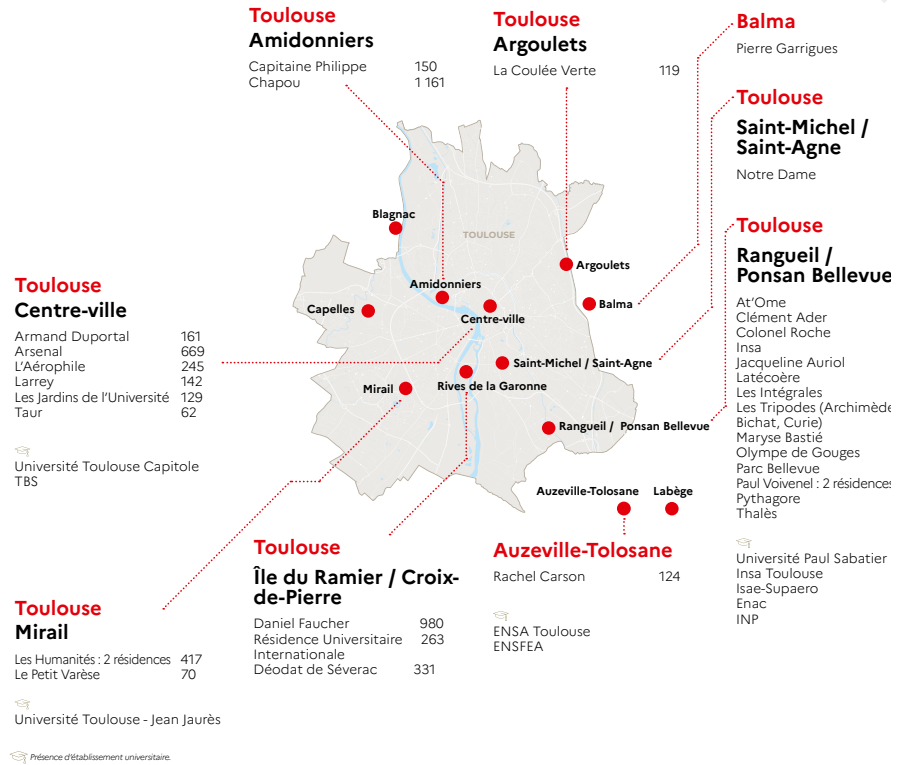
Hébergement

Nombre de structures et places au Crous de Toulouse-Occitanie



Présence d'établissement universitaire.

Détails aire urbaine de Toulouse



Présence d'établissement universitaire.

Le Contrat de plan État-Région (CPER) au service de la vie étudiante

Le volet immobilier est une composante importante du Contrat de plan État-Région (CPER). Il constitue un levier majeur pour le renouvellement du parc de logement social étudiant qui contribue à la fois à favoriser l'accès aux études supérieures et à la réussite étudiante.

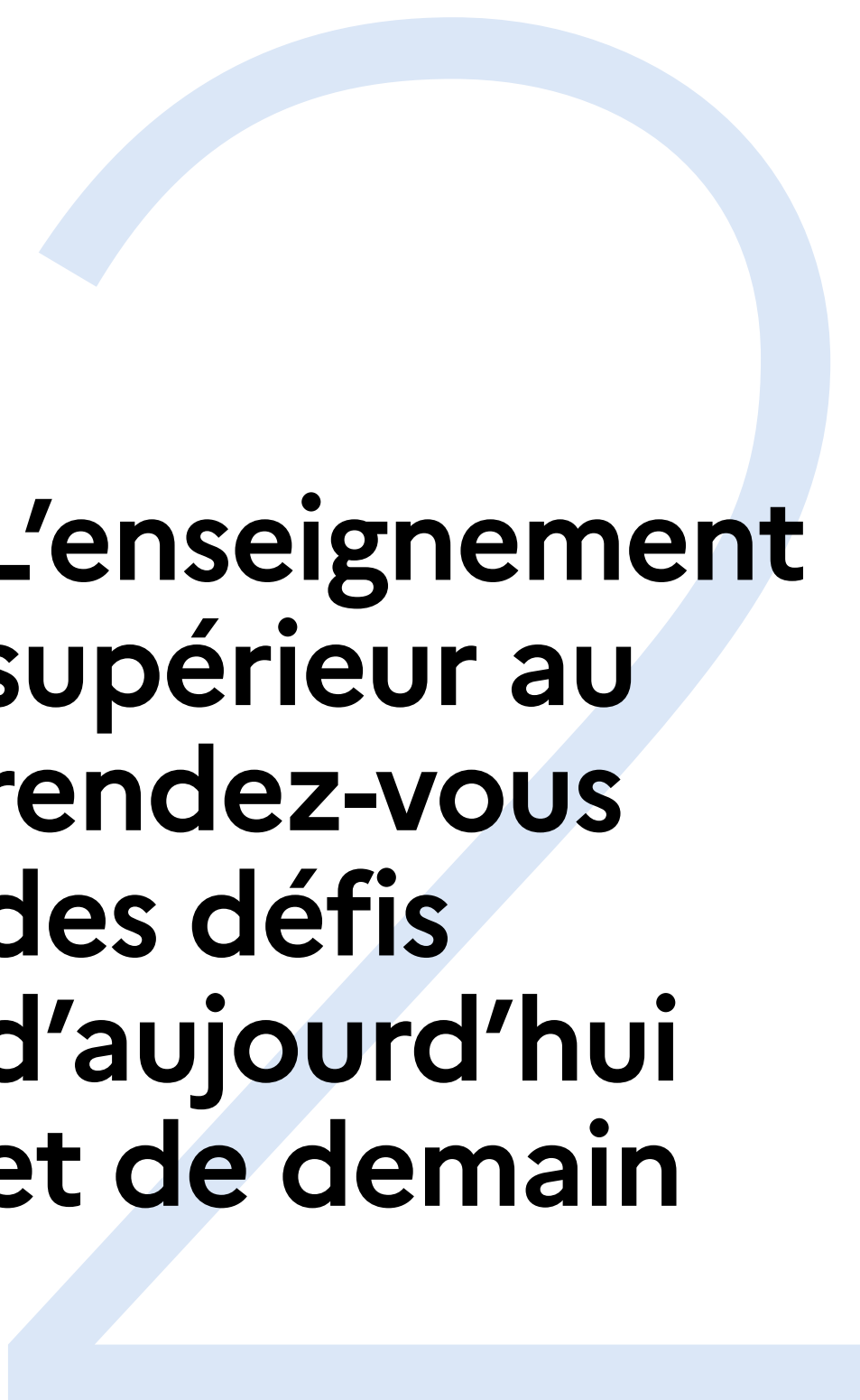
Le CPER 2021-2027 signé le 1er décembre 2022 prévoit 7 opérations de construction ou de réhabilitation pour un soutien de 15,5 M€

Opérations immobilières en faveur du logement étudiants du CPER 21-27

Opérations	Ville	Montant
Résidence Boutonnet Construction 150 logements	Montpellier	1 200 000
Résidence Voie Domitienne – Construction 290 logements Construction résidence étudiante 100 logements	Montpellier	3 320 000
Réhabilitation des bâtiments 1,2 et 3 résidence «Les Intégrales» sur le campus de Rangueil	Font-Romeu	5 400 000
Toulouse	2 388 000	
Résidence Nobel	Albi	576 000
Résidences Cartoucherie	Toulouse	1 712 000
Résidences Deodat	Toulouse	896 000

Par ailleurs, le CPER prévoit une ligne de crédit destinée à appuyer de nouveaux projets sur le logement étudiant sur cette période 2021-2027, dans les métropoles ou les villes universitaires d'équilibre, pour un total de près de 8 M€.





**L'enseignement
supérieur au
rendez-vous
des défis
d'aujourd'hui
et de demain**

Poursuivre l'amélioration de l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur



Depuis la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) de 2018, l'accompagnement à l'orientation au lycée a été renforcé et constitue une priorité du Gouvernement au service de la continuité des parcours vers le supérieur.

L'accompagnement, essentiel pour une orientation progressive tout au long de la scolarité, est aujourd'hui renforcé à tous les niveaux pour permettre à l'élève d'élaborer progressivement son projet de formation et son avenir professionnel. Il s'appuie sur un dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives.

Au lycée, au travers des heures dédiées à l'orientation, les équipes pédagogiques et les personnels spécialisés se sont mobilisés pour accompagner les élèves dans la construction de leur projet. De nombreux dispositifs sont proposés par les établissements d'enseignement supérieur pour favoriser la connaissance, par les lycéens, des formations qu'ils proposent : journées portes ouvertes, intégration d'une journée en cours, rencontres d'étudiants, etc.

Sur Parcoursup, les fiches de formation présentent les attendus pour réussir, les critères d'examen des vœux et leur part respective, ce qui favorise une réflexion centrée sur les compétences, les centres d'intérêts. Envisager les études en abordant les choix d'orientation par le prisme des compétences, c'est créer une continuité au moment de l'insertion avec les exigences du monde du travail. Un indicateur sur le taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés a également été ajouté sur les fiches formations pour aider, là encore, les futurs étudiants.

Le développement de l'apprentissage est venu enrichir la diversité de l'offre de formation proposée sur Parcoursup pour répondre tant aux attentes des jeunes et de leurs familles qu'aux besoins des entreprises et des territoires.

Le nombre de formations en apprentissage sur Parcoursup continue à croître chaque année : il a atteint plus de 9000 formations pour la session 2023, soit 1500 de plus que l'année précédente. Cette évolution concrétise une diversification des voies de formation qui améliore globalement le taux de poursuite d'études, puisque qu'une partie des candidats envisage une poursuite d'études uniquement par la voie de l'apprentissage.

L'offre de formation s'est développée pour répondre à la diversité des demandes des jeunes et à la variété de leurs parcours d'accès à l'enseignement supérieur : plus de 22 500 formations ont été proposées cette année sur Parcoursup. Les informations sur les formations sont plus précises et plus claires pour permettre aux jeunes et à leur famille d'identifier les points importants : statut de la formation, droits d'inscription, éligibilité aux bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur, etc. Pour mieux répondre aux besoins de notre société sur les métiers en tension, le ministère poursuit, par exemple, la promotion des formations en soins infirmiers et l'amélioration continue de la qualité du recrutement, en lien avec le ministère de la Santé et de la Prévention et les régions, ou encore la valorisation des parcours préparatoires au professorat des écoles : 46 sont proposés cette année, implantés dans 31 académies dont les outre-mer.

Parallèlement à ces avancées qui commencent à porter leurs fruits, de nouveaux efforts devront permettre de mieux relever le défi de l'orientation. En conséquence, pour la session 2024, l'accompagnement à l'orientation constituera une priorité ministérielle articulée avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, matérialisée notamment par le développement de nouveaux outils destinés aux enseignants mais aussi aux élèves pour favoriser le travail au lycée sur le projet d'orientation, en amont de Parcoursup, et aider à la bonne compréhension du fonctionnement de Parcoursup.

Renforcer l'égalité des chances

Une politique volontariste pour l'accès des élèves boursiers à l'enseignement supérieur

Mise en œuvre depuis la loi ORE, la politique volontariste des quotas de lycéens boursiers a permis d'augmenter le nombre de ces derniers admis dans l'enseignement supérieur et donc de renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et la diversité sociale dans l'ensemble de ses formations, y compris les plus sélectives.

Un accompagnement renforcé des lycéens vers le supérieur grâce aux Cordées de la réussite



Les Cordées de la réussite sont l'un des principaux dispositifs de la loi ORE en faveur de l'orientation des publics modestes vers l'enseignement supérieur et de la lutte contre l'autocensure. Il permet d'accompagner les collégiens et les lycéens tout au long de leur parcours, avec l'ambition de réduire les biais sociaux, géographiques et de genre en amont de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur.

Ce dispositif est déployé dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais également des zones rurales et/ou isolées où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de l'éloignement des métropoles.

Fonctionnement :

Une Cordée repose sur le partenariat entre :

- d'une part, une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT) ou un lycée avec des concours préparatoires aux grandes écoles ou des sections de technicien supérieur
- d'autre part, des établissements scolaires dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle)

Ce partenariat entre établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement qui aident l'élève à construire son propre parcours de réussite du collège au lycée, et du lycée vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle.

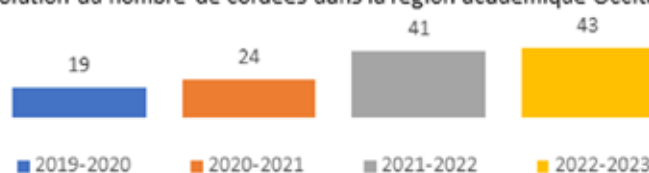
Le suivi des élèves concernés repose sur des actions individuelles de tutorat et d'ouverture culturelle (visites de musées ou d'institutions publiques, conférences...). Il s'agit également de donner aux élèves l'expérience de la mobilité par la découverte de lieux et de secteurs professionnels différents de leur environnement familial. Des actions liées à la découverte des métiers veillent à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre.

L'engagement des élèves dans une cordée de la réussite est valorisé au sein de leur dossier Parcoursup par une mention d'indentification spécifique.

Le plan France Relance a apporté un financement de 10 millions d'euros supplémentaires pour développer les cordées de la réussite. Au niveau national on dénombre aujourd'hui plus de 900 Cordées de la réussite contre environ 400 en 2019.

En région académique Occitanie, on dénombre 43 Cordées en cette rentrée 2023 contre 19 Cordées en 2019.

Evolution du nombre de cordées dans la région académique Occitanie



Les 43 Cordées de la réussite (18 dans l'académie de Montpellier et 25 dans l'académie de Toulouse) comptent un total de **275 établissements scolaires impliqués dans au moins 1 Cordée** (105 dans l'académie de Montpellier et 170 dans l'académie de Toulouse).

Près de 11 500 élèves de la région académique seront ainsi bénéficiaires des Cordées en 2023/2024, soit une augmentation de plus de 4500 élèves depuis 2020.

Cette rentrée est également marquée par la création de deux nouvelles Cordées en lien avec les dynamiques territoriales : la Cordée « Ambition Etudes santé » portée par l'Université Toulouse III - Paul Sabatier dans l'académie de Toulouse et la Cordée Industries culturelles et créatives portée par l'Université de Nîmes et le Campus des Métiers et des Qualifications Design et Industries Créatives dans l'académie de Montpellier.

Notons également que cette rentrée sera marquée par le développement de deux nouvelles Cordées à dimension académique en Cordées à dimension région académique. Les projets 2023/2024 seront examinés et validés en commission régionale fin septembre 2023.

Une meilleure orientation des bacheliers technologiques vers les IUT

La volonté de proposer davantage de places en IUT aux bacheliers technologiques, inscrite dans la réforme des BUT de 2019, s'est traduite plus nettement dans les résultats 2022 de Parcoursup. Hors dérogation justifiée par une absence réelle de vivier, les autorités académiques ont fixé pour plus de 800 formations un taux minimal de 50% de bacheliers technologiques (taux apprécié à l'échelle de l'IUT et défini en concertation avec les présidents d'université et directeurs d'IUT).

En 2022, 39 317 bacheliers technologiques, soit 50,9%, ont reçu au moins une proposition en IUT. La progression atteint 14,7% par rapport à 2020 (+ de 5000 bacheliers technologiques supplémentaires). 20 802 bacheliers technologiques ont accepté une proposition d'admission en IUT, soit 52,9% d'entre eux.

Dans la région académique Occitanie, 51,3% des bacheliers technologiques candidats à un IUT ont reçu une proposition d'admission en cette rentrée, en progression de 2,7 points par rapport à 2022.

Une orientation privilégiée des bacheliers professionnels vers les Sections de techniciens supérieurs (STS)

Les mesures d'accès privilégié aux BTS pour les bacheliers professionnels, rendues effectives depuis 2018 via Parcoursup, ont été prolongées en 2022 et 2023. Elles s'inscrivent dans le cadre de la dynamique de promotion de l'accompagnement à l'orientation mise en place par l'expérimentation « Bac pro – STS ». Pour la session prochaine, cette dynamique sera renouvelée, sur la base d'une évaluation conduite par l'Inspection générale de l'IGESR et en cohérence avec les orientations de la rénovation de la voie professionnelle.

En 2022, 97,1 % des bacheliers professionnels avec avis favorable à la poursuite d'études supérieures ont reçu une proposition d'admission, soit un taux supérieur à celui de 2021.

Dans la région académique Occitanie, 77,6% des bacheliers professionnels candidats à une STS (section de technicien supérieur) ont reçu une proposition d'admission en cette rentrée. Un chiffre stable par rapport à 2022.

Permettre plus de mobilité géographique

Tout candidat est libre de postuler sur toute formation correspondant à son niveau de formation, sélective ou non sélective, qu'elle soit ou non située dans son académie de résidence.

Depuis 2018, la mobilité étudiante dès la 1^{re} année post bac s'est fortement accrue. En 2022, la part des lycéens ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de résidence a encore progressé et atteint 75%. Ils sont plus nombreux que l'année dernière à recevoir une proposition d'admission en mobilité : 69,5% d'entre eux, soit une progression d'1,4 point par rapport à 2021. La part des lycéens qui acceptent cette mobilité était similaire à celle de 2021 : 150 000 lycéens ont accepté une formation en dehors de leur académie.

Afin de lutter contre les obstacles financiers à la mobilité étudiante, le Gouvernement a créé en 2019 une aide à la mobilité d'un montant de 500€ pour les lycéens bénéficiaires de la bourse nationale du lycée qui acceptent une formation située dans une autre académie. En 2022, plus de 20 500 lycéens boursiers ont sollicité cette aide. La part des lycéens éligibles ayant sollicité l'aide s'établit à 61,4% en 2022, soit 4 points de plus qu'en 2021.

La nouvelle plateforme nationale Mon Master



Une plateforme, pourquoi faire ?

Mon Master est une plateforme d'information et de candidature en 1^{re} année de diplôme national de master. Elle met en relation les candidats et les formations. Fruit d'une concertation préalable avec l'ensemble des acteurs, elle a deux grands avantages :

- Simplifier les démarches de candidatures, avec un guichet unique, un calendrier unique, un process dématérialisé.
- Améliorer l'allocation des places, en facilitant la gestion des désistements notamment. En effet, jusqu'à présent, lorsqu'un étudiant était admis dans plusieurs masters, il était très fréquent qu'il oublie de se désister des formations dans lesquelles il ne se rendrait finalement pas. Au final, des formations (y compris dans des filières en tension) découvraient des chaises vides à la rentrée alors que des candidats pouvaient, quant à eux, être toujours en attente d'une place de master. En créant une plateforme où les candidats consultent la réponse à leurs vœux, et acceptent définitivement la proposition de l'une d'elles, Mon Master permet également un désistement automatique des autres propositions afin que ces places puissent être proposées à d'autres candidats

C'est donc très utile, et c'est une première.

Le reste ne change pas :

- Les établissements restent les seuls responsables des admissions de candidats. Le processus d'examen des dossiers par les formations s'appuie, comme par le passé, sur l'appréciation du projet des candidats, de leur motivation, de leur parcours et des relevés de notes téléversés au format PDF. Il n'existe donc pas d'algorithme ou d'outils d'aide à la décision pour les formations : monmaster.gouv.fr n'est pas autre chose qu'une plateforme facilitant la mise en relation entre les candidats et l'offre de master.
- 185 000 places sont toujours ouvertes en 1^{re} année de diplôme national de master (pour rappel 173 000 candidats étaient estimés éligibles à une candidature en 1^{re} année de master pour la rentrée 2023).

Un bilan positif dès la première année

La phase d'admission en première année de master (hors alternance) a débuté le vendredi 23 juin 2023. Le 11 juillet, avant même la fin de la phase principale d'admission, et alors même que deux mois nous séparaient encore de la rentrée universitaire et que des places restaient encore à pourvoir, le nombre de candidats en 1^{re} année de diplôme national de master ayant eu au moins une proposition d'admission (145 511) était déjà comparable au nombre d'inscrits en M1 à la rentrée dernière (146 441).

Pour permettre d'augmenter encore le nombre de candidats ayant reçu une proposition d'admission, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a permis aux formations d'effectuer des recrutements complémentaires à la plateforme, pour proposer leurs places encore disponibles.

Une phase complémentaire n'ayant pu être mise en place dès cette année pour des raisons techniques, une page de la plateforme Mon Master a listé, pour chaque région académique, les établissements et les mentions de masters ayant des places encore vacantes. Dans chaque cas, un lien (ou le cas échéant une adresse mail) a permis aux candidats d'entrer directement en contact avec l'établissement afin d'obtenir des informations et candidater.

Au 6 septembre 2023, alors que des derniers recrutements peuvent encore avoir lieu et que les chiffres définitifs de la rentrée ne seront connus qu'ultérieurement, 156 010 candidats ont pu recevoir une proposition d'admission, soit près de 10 000 de plus que le nombre d'étudiants en 1^{re} année de diplôme national de master l'an passé. En permettant à autant de candidats d'accéder au master 1, au-delà du nombre d'étudiants y ayant accédé à la rentrée 2022, la plateforme Mon Master dispose déjà d'un bilan très positif pour cette première année.

Les équipes Mon Master sont mobilisées pour répondre aux questions des candidats :

Via le numéro vert **0800002001**

Par mail à l'adresse contact.monmaster@enseignementsup.gouv.fr

Via l'onglet « Phase Admission » de la plateforme et les liens correspondant à leur demande

Favoriser l'accès en Master

209 207 candidats ont validé au moins un vœu sur la plateforme lors de la session de candidature pour la rentrée 2023. Parmi eux :

9 848 candidats d'un niveau bac+2 (donc non-éligibles au master).

179 449 candidats d'un niveau bac+3 (licence, licence pro ou autre diplôme de formation bac+3).

Parmi eux, 132 463 sont inscrits cette année dans une formation de niveau bac+3. Le taux moyen de réussite constaté en 3^e année de licence, sans laquelle il est impossible d'intégrer un master, est de 80%.

Enfin, 19 910 candidats ont déjà un diplôme supérieur à bac+4 et opèrent ainsi une réorientation.

Le nombre estimé de candidats ayant validé au moins un vœu sur la plateforme et éligibles à une inscription en première année de diplôme national de master à la rentrée 2023 avait été estimé à 173 000.

Dans les faits, ce sont 171 414 candidats qui ont vu leur candidature reconnue comme recevable et classée par les établissements.

Au 6 septembre 2023, 156 010 candidats ont reçu au moins une acceptation en master 1. À ce stade, 8 440 candidats ont par ailleurs quitté la plateforme. Les candidats toujours en recherche ont la possibilité de continuer à candidater auprès des établissements ouvrant toujours des places à candidature et à saisir les rectorats.

Dans chaque académie, les équipes poursuivent leur travail et continuent à émettre de nouvelles propositions d'admission aux candidats qui sont éligibles à la saisine rectorale, en cohérence avec leur parcours et leurs vœux.

Dans la région académique Occitanie, grâce à l'intervention de la rectrice de région académique et du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, recherche, innovation, ainsi que des services académiques, auprès des chefs d'établissement, nous observons cette année une forte progression des propositions d'admission de la part des universités aux étudiants sans affectation. Ainsi, à la mi-septembre, le nombre d'admissions proposées aux étudiants au cours de cette phase de saisine du recteur a été multiplié par trois par rapport à l'an dernier, passant de 140 en fin de procédure 2022 à 420 à ce jour, tandis que la phase de saisine se poursuit encore pour quelques semaines.



Quelles évolutions pour la session 2024 ?

Dès l'annonce en janvier 2023 de l'ouverture de la plateforme Mon Master, il avait été annoncé qu'elle bénéficierait d'un retour d'expérience à l'issue de sa première année de fonctionnement, afin de pouvoir améliorer son usage pour les sessions futures. C'est bien évidemment le cas.

Comme tout outil nouveau, la plateforme Mon Master a dû faire l'objet d'une phase de découverte, de prise en main par l'utilisateur, pour lequel l'effort collectif d'information doit être renforcé. Des dysfonctionnements techniques ont pu se manifester, générant parfois du trouble et de l'incompréhension légitime pour les différents usagers : ils ont tous été très rapidement corrigés, et aucun n'a eu de conséquence durable pour le candidat.

Le travail d'analyse et de retour d'expérience est en cours et permettra, à son issue, de présenter les ajustements offerts à la plateforme pour sa session 2024. Il s'intéresse, à titre d'exemple, aux questions d'ergonomie de l'utilisation pour l'utilisateur. Par ailleurs, si l'affectation rapide de places lors de la phase principale de résultats a validé l'ambition de la plateforme et a démontré qu'il était possible de permettre une meilleure allocation des places de master, notamment issues de désistements, elle a également illustré l'utilité d'instaurer dès l'an prochain une phase complémentaire, qui ne pouvait techniquement être mise en place dès cette année, afin de fluidifier encore la seconde partie d'attribution des places vacantes.

Ces améliorations faciliteront encore l'accès en 2^e cycle de l'enseignement supérieur français et l'efficacité de la plateforme Mon Master.

Faciliter le lien orientation – formation – insertion professionnelle

Éclairer les choix d'orientation des jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle est un défi majeur que le ministère a inscrit au cœur de ses priorités. Afin de structurer le continuum orientation, formation, insertion, le ministère a lancé le projet **Inersup** en mai 2022, dans la continuité du projet Inerjeunes. Si la plateforme Inerjeunes couvre les diplômes des formations infrabac, la plateforme complémentaire Inersup vise à mesurer l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur. Inersup permettra donc d'informer en toute transparence sur les débouchés professionnels des formations; de mettre en avant des filières porteuses; de contribuer au pilotage du système de formation. Les indicateurs produits permettront la mise en place d'une information enrichie fournissant des indications sur la rémunération, l'adéquation des emplois aux formations suivies, le temps de travail, etc. Pour faciliter l'accès à cette information, toutes les données seront disponibles sur les plateformes dédiées Inersup et Inerjeunes, mais également sur Parcoursup, Mon Master et les plateformes d'orientation.

Les taux d'insertion des diplômés de licence professionnelle et de master seront disponibles dès la fin 2023 et affichés sur les plateformes Parcoursup et Mon Master début 2024. Ils fourniront des indications précieuses pour les choix d'orientation des étudiants. Les taux d'insertion de toutes les licences générales seront produits pour le mois de juin 2024. Dans une seconde phase, à partir de la fin 2024, les indicateurs concernant les écoles d'ingénieur et les écoles de commerce, les bachelors universitaires de technologie (BUT), doctorats seront eux aussi progressivement calculés et affichés, permettant ainsi de couvrir tout le champ des diplômes de l'enseignement supérieur .

Formation des enseignants : poursuivre la mise en place des dispositifs existants et engager la réflexion sur le professorat des écoles

La formation des enseignants est un enjeu majeur : le président de la République a rappelé le déficit d'attractivité du métier d'enseignant et la nécessité de rendre la formation plus professionnalisante, de la tourner davantage vers l'apprentissage des fondamentaux et vers la pédagogie.

La rénovation de la formation des professeurs s'est traduite notamment par la mise en œuvre du nouveau référentiel de formation des futurs professeurs des premier et second degrés et conseillers principaux d'éducation, intitulé « Former l'enseignant du XXI^e siècle », avec un concours en fin de 2^e année de master, et de nouveaux dispositifs d'expériences en milieu professionnel (contrat d'alternance ou stage d'observation et de pratique accompagnée).



Même s'ils ne sont pas généralisés, des dispositifs existent déjà afin de permettre à l'étudiant, dès la licence, de faire des stages, de découvrir la pédagogie tout en étant immergé dans la pratique professionnelle : ces dispositifs ont démontré leur pertinence et rencontrent un franc succès.

Créé à la rentrée 2021, le Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) a permis la mise en place d'un parcours innovant de licence généraliste, opéré à la fois en lycée et en université, afin de croiser les approches méthodologiques. Le statut d'étudiant de PPPE est compatible avec les autres dispositifs de pré-professionnalisation, notamment celui des assistants d'éducation accessible à partir de la 2^e année de licence aux étudiants se destinant au métier de professeur.

51 PPPE ont donc été créés dans 30 académies. À la rentrée 2022, l'ensemble des partenariats lycée-université proposait 1580 places. L'année universitaire 2023-2024 diplômera donc les premiers étudiants de licence PPPE. Aujourd'hui, chaque académie peut se prévaloir de l'existence d'au moins un PPPE sur son territoire, y compris la Polynésie française, puisque deux nouveaux PPPE ouvrent à la rentrée 2023. Ce dispositif est désormais clairement identifié par les étudiants comme préparant à une carrière de professeur des écoles. Les candidats ont particulièrement sollicité ces parcours.

Dans la région académique 4 Parcours Préparatoires au Professorat des Ecoles sont proposés :

- Université Toulouse 3, Paul Sabatier, Lycée Bellevue de Toulouse, 36 places
- Université de Perpignan Via Domitia, Lycée Jean Lurçat de Perpignan 35 places
- Université de Montpellier, Lycée J. Monnet, 36 places
- Université Paul Valéry Montpellier, Lycée Georges Clémenceau, 35 places

Conformément aux orientations du président de la République, avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Mesr) va donc travailler à la reprise de la formation au professorat des écoles pour la repenser dans un continuum de formation de la 1^{re} année de licence jusqu'au master 2, permettant de mieux accompagner les futurs enseignants, avec de nouveaux modèles pour la formation des professeurs des écoles, davantage de professionnalisation, avec des contenus d'enseignements qui soient encore plus pluridisciplinaires et encore mieux adaptés aux réalités du métier.

Un cadre d'exercice rénové pour une meilleure reconnaissance des enseignants affectés dans le supérieur

Plus de 12000 enseignants agrégés ou certifiés sont affectés dans les établissements d'enseignement supérieur **dont près de 1200 dans la région académique Occitanie**. Ils transmettent leurs savoirs plus particulièrement en 1^{er} cycle dans les licences et les BUT et y exercent de nombreuses responsabilités. Ils jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des nouveaux étudiants et, plus tard, dans leur professionnalisation.

Conjointement aux mesures prises pour les enseignants de l'éducation nationale au 1^{er} septembre et dans le respect de l'accord d'amélioration des rémunérations et des carrières qui a été signé avec des organisations syndicales en 2020, l'année universitaire 2023-2024 permettra la mise d'un place d'un cadre rénové pour l'exercice de leurs missions et la reconnaissance de leurs engagements avec :

- ◇ **un référentiel d'activités**, comparable à celui des enseignants-chercheurs pour les activités de formation, qui sera systématisé;
- ◇ **une revalorisation de la Prime d'Enseignement Supérieur** au 1^{er} septembre 2023 à 2785€ et qui atteindra 4200€ en 2027;
- ◇ **le doublement du plafond de la Prime pour Responsabilités Pédagogiques (PRP)** qui passera de 96 HeTD à 192 HeTD (heure équivalent travaux dirigés);
- ◇ **une reconnaissance équivalente à celle des enseignants-chercheurs, lorsqu'ils exercent des fonctions de direction**, qui est maintenant garantie par les lignes directrices de gestion ministérielles;
- ◇ **le bénéfice de l'augmentation des possibilités de promotion annoncé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en juin dernier pour les agrégés et les certifiés.**

L'ensemble de ces mesures actualise et précise le cadre spécifique d'exercice des enseignants dans le supérieur tout en valorisant mieux leur investissement auprès des étudiants.

Mieux valoriser l'engagement étudiant

Les étudiants engagés doivent pouvoir valoriser l'acquisition de ces compétences et savoirs. Ces investissements contribuent en effet à leur épanouissement, à leur formation citoyenne et à une meilleure insertion dans le marché du travail.

Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études, ainsi que des droits spécifiques, sont mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement ou professionnelles.


Les établissements d'enseignement supérieur proposent aussi des missions de Service Civique qui permettent aux étudiants de s'engager dans des missions d'accueil et d'animation. De plus en plus, ces missions s'inscrivent dans les actions développées par les établissements dans le champ de leurs responsabilités sociétales et environnementales. Ces missions correspondent à un engagement minimum de 24 heures par semaine et sont souvent réalisées par des étudiants en période de césure.



En 2022, 4 765 volontaires d'Occitanie avaient le statut d'étudiant à leur entrée dans le programme Service Civique (soit 35% du total des 13 744 volontaires). En cette rentrée 2023, ils étaient plus de 3200 (soit une proportion équivalente à l'année 2022).

L'indemnité de Service Civique est majorée au 1^{er} juillet 2023, passant de 600,94€ à 609,95€. Les volontaires en Service Civique, qui sont étudiants et bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur relevant des échelons 5, 6, ou 7, sont indemnisés à hauteur de 609,95€ nets par mois, auxquels s'ajoutent une majoration de 113,13€.





Une stratégie de l'enseignement supérieur pour mieux répondre aux attentes de la société

Les Politiques prioritaires du gouvernement (PPG) dans la stratégie des établissements d'enseignement supérieur

En août 2022, le Gouvernement a arrêté la liste des politiques prioritaires qui répondent au cap fixé par le Président de la République et aux quatre grandes batailles à mener : la bataille de la transition écologique, la bataille pour le plein emploi, la bataille pour la souveraineté et la bataille de l'égalité des chances.

Les 4 objectifs de politique publique concernant l'enseignement supérieur sont :

- la mobilisation des établissements en faveur de formations préparant aux métiers d'avenir, en tension ou en évolution
- le bien-être et la réussite des étudiants
- le développement de la recherche et de l'innovation
- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable (TEDS)

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance

Ces PPG constituent désormais le « fil rouge » des dialogues avec l'Etat et de la contractualisation avec les opérateurs dans le cadre des COMP Contrats d'objectifs, de moyens et de performance. S'inscrivant dans ce cadre national, les COMP, élaborés pour une durée de 3 ans, visent à renforcer l'articulation entre la stratégie des établissements et le déploiement des politiques publiques portées par le gouvernement. Pour chaque objectif, une attention particulière est portée sur le lien que l'établissement a pu établir avec une politique prioritaire du gouvernement.

L'objectif est de renforcer l'autonomie et la responsabilisation des universités. Après la mise en place du dialogue stratégique de gestion, ils marquent une nouvelle étape de la relation contractuelle entre l'État et les universités, en resserrant les liens entre les objectifs contractuels, les moyens alloués, la stratégie et la performance des établissements. Ces nouveaux contrats vont permettre un pilotage renforcé des politiques publiques et des priorités du ministère. Ils formalisent une vision stratégique d'ensemble et fixeront, selon une perspective pluriannuelle, les cibles attendues. Dans ce cadre contractuel consolidé, les projets présentés par les établissements, pourront être soutenus par le ministère, mais aussi par les moyens de France 2030, conformément aux objectifs ambitieux de notre plan en matière de formation, de recherche et d'innovation.

Pour la première vague, 34 établissements ont expérimenté ces contrats d'objectifs, de moyens et de performance au niveau national **dont l'université de Montpellier.**

Au total, 140 établissements (76 universités, 62 écoles ou instituts et 2 centres universitaires) sont éligibles au COMP et le déploiement se fera en 3 vagues. La deuxième sera lancée à l'automne 2023 et les contrats signés début 2024.

Adapter les formations

Le président de la République l'a affirmé : pour réindustrialiser notre pays, décarboner notre économie, réussir la transition numérique en protégeant notre souveraineté, nous avons besoin de nouveaux talents et d'une réponse forte sur l'adaptation des compétences : c'est désormais un enjeu stratégique tant pour la souveraineté que pour la résilience de notre pays.

L'État, avec France 2030, accélère son effort pour soutenir le développement des filières d'avenir et répondre à leurs besoins, en particulier sur les métiers aujourd'hui en tension et sur ceux qui demain, seront clefs pour notre économie. L'appel à manifestation d'intérêts « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA), permet d'investir 2Mds€, pour soutenir la création de nouvelles formations, du CAP au doctorat, ainsi que l'attractivité des métiers, pour donner envie à nos jeunes talents de rejoindre les carrières dans l'industrie verte, l'énergie, le numérique, l'alimentation durable.

La première année de l'AMI CMA a permis de réaliser 59 diagnostics et de financer 118 projets de formation. Portés notamment par des universités et des établissements d'enseignement supérieur, ces dispositifs de formations préparent des étudiants, des salariés, des entrepreneurs ou des personnes en reprise d'études, mais également les formateurs, aux nouveaux métiers dans des secteurs d'avenir, par exemple la



santé numérique, la transition environnementale, l'intelligence artificielle, la ville durable et les bâtiments innovants, la cybersécurité, les technologies du quantique, la digitalisation et la décarbonation des mobilités, etc. L'AMI CMA se déploie maintenant au fil de l'eau afin de s'adapter au mieux aux besoins des établissements d'enseignement supérieur et de formation, des territoires et du monde socio-économique.

C'est aussi l'un des premiers objectifs des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) voulus par la ministre : accélérer et objectiver la transformation de l'offre de formation, pour former aux savoirs et aux métiers qui répondent aux enjeux du présent et de l'avenir, pour offrir aux étudiants des parcours qui leur permettent de devenir des citoyens éclairés capables de comprendre les enjeux d'un monde complexe et en perpétuelle transformation, et d'intégrer le monde du travail avec les compétences et connaissances nécessaires, avec une priorité particulière sur la formation des cadres intermédiaires, au niveau des BUT et licences.

Dans la région académique Occitanie, 14 projets portés par des écoles et universités ou des associations dans lesquels elles sont impliquées, ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt «Compétences et métiers d'avenir» (CMA)

Le montant des subventions allouées pour les 14 projets retenus s'élève à 47 800 861 €

Périodes d'attribution des aides	Volets	Nom du projet	Chef de file	Priorités France 2030	Montant de la subvention maximum accordée en euros
juin 2023	Dispositifs de formation	DecarboChim	Institut national polytechnique de Toulouse	Décarbonation de l'industrie	5 031 065,00
		FAAN Formation Agricole Agrovoltisme Numérique	EPLEFPA des Ondes	Investir dans une alimentation saine, durable, traçable	7 000 000,00
		2I2CO 2030	Université Paul-Valéry Montpellier 3	Industries Culturelles et Créatives	193 080,00
novembre 2022	Diagnostics	DECSO	Aerospace Valley	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale	178 000,00
		DACSO	Aerospace Valley	Produire le premier avion bas carbone	176 000,00
	Dispositifs de formation	Bio'Occ	Université Paul Sabatier - Toulouse 3	Produire 20 biomédicaments	4 281 071,00
juillet 2022	Diagnostics	HJV Diag	Push Stard Sud	Industries Culturelles et Créatives	182 800,00
		Chaîne de production 4.0	Université de Montpellier	Intelligence artificielle, cybersécurité	129 000,00
		DiagTase	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes	Technologies avancées pour les systèmes énergétiques	156 000,00
	Dispositifs de formation	Re-VI-VR-e	L'école d'ingénieurs de Purpan	Enseignement et numérique	1 223 000,00
		GENHYO	Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées	Devenir le leader de l'hydrogène vert	16 586 665,00
		AFELIA-ANITI	Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées	Intelligence artificielle	5 095 480,00
		ESNbyUM	Université de Montpellier	Santé numérique	4 043 200,00
FURII-DEM@TER	Université Toulouse III Paul Sabatier	Santé numérique	3 525 500,00		
				TOTAUX	47 800 861 €

Excellence sous toutes ses formes



L'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes » du plan d'investissement France 2030 offre aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur l'opportunité de bâtir un projet de transformation profonde permettant de reconnaître et de valoriser leur propre chemin vers l'excellence, et ce à l'échelle de leur site.

Cet appel à projet, doté d'une enveloppe totale de 800 M€, s'est déroulé en 3 vagues de soumission de dossiers évalués par un jury international.

Sur l'ensemble des trois vagues de l'appel à projets ExcellencES, cinq établissements de la région académique Occitanie ont été distingués pour un montant cumulé de 88,8 M€ de financements de France 2030.

Les lauréats de la 3ème vague ont été annoncés le 31 août 2023 par Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche lors de son déplacement à l'université de Nîmes.

Trois établissements de la région académique Occitanie sont lauréats de la 3ème vague de l'Appel à projet Excellences :

- l'Université Paul Valéry Montpellier 3 et l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier avec leur projet « MIRANDA » qui bénéficie d'une dotation de 12,2 M€
- l'Université de Nîmes avec son projet « GARDENER » qui bénéficie d'une dotation de 7,6 M€.
- l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT) avec son projet « NUTTeO » qui bénéficie d'une dotation de 7,5 M€.

◇ **Présentation des projets de la région académique Occitanie retenus pour la 3ème vague de l'appel à projets ExcellencES.**

Université Paul Valéry Montpellier 3 et École nationale supérieure d'architecture de Montpellier : projet « MIRANDA » (Montpellier Institute for Research-Creation on Art, Culture and Heritage in a New Digital Age) - dotation de France 2030 de 12,2 M€

Ce projet permettra la constitution d'un pôle de recherche d'excellence dans les domaines des Arts, de la Culture et du Patrimoine à Montpellier.

Il rassemble 5 partenaires autour de l'Université Paul-Valéry et l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier : le CNRS le MOCO-Esba (école des Beaux-Arts), l'Ensad (école d'Art dramatique), l'ICICCN (Centre Chorégraphique National) et l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives).

Objectifs :

- décloisonner les disciplines scientifiques ;
- nourrir l'offre de formation initiale, continue et professionnelle ;
- favoriser le dialogue arts-sciences-société et la démocratisation de la Culture ;
- reconfigurer les relations entre les établissements publics de l'ESR ;
- stimuler les collaborations avec les industries culturelles et créatives.



Université de Nîmes : projet GARDENER « Excellence gardoise pour répondre aux besoins de territoires vulnérables » - dotation de France 2030 de 7,6 M€.

Le projet se structure autour de l'université de Nîmes, en collaboration avec un réseau de partenaires œuvrant **pour son territoire**, et apportant des solutions **à ses problématiques**.

Coordinatrice du projet, l'Université de Nîmes travaillera en lien avec de nombreux partenaires : l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes (Esban), le CHU de Nîmes, les membres du consortium, les collectivités, les entreprises, les associations sociales et culturelles

Objectifs :

- devenir en huit ans une référence dans le domaine de la gestion des risques en lien étroit avec les transitions sociales, climatiques et économiques.
- apporter des réponses aux besoins d'un territoire, soumis à diverses pressions :
 - des événements climatiques et environnementaux extrêmes (feu de forêts, inondations)
 - des vulnérabilités démographiques et sanitaires (vieillesse de la population, accès aux soins)
 - des problématiques économiques, sociales et culturelles (chômage, pauvreté, accès à l'éducation).

Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT) : projet NUTTeO : « une nouvelle université de technologie à Tarbes - dotation de France 2030 de 7,5 M€.

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes a développé une importante activité industrielle et accueille des fleurons de l'industrie dans le domaine des transports, des matériaux, de l'énergie notamment. Le projet permet de mettre en lumière la qualité des pratiques et la recherche de l'excellence dans le domaine de l'ingénierie et la technologie.

Le projet **NUTTeO** est construit sur un équilibre entre excellence académique et performance en formation professionnelle basée sur l'innovation et les partenariats avec l'entreprise et la société. Il prend en compte les atouts du territoire qui présente des évidences géographiques, thématiques, en matière de relation partenariale avec l'entreprise, de mise en cohérence de l'offre de formation, de thématique de recherche et d'enjeux sociétaux associés.

Dès janvier 2024, **la nouvelle université de technologie de Tarbes** permettra d'apporter une réponse à la fois aux enjeux de recomposition des paysages universitaires mais aussi à la nécessaire internationalisation des formations et des campus. Basé sur le triptyque « formation-recherche-innovation » le projet s'articule autour de nombreux partenaires institutionnels (Etat, ENIT, IUT de Tarbes et UT3), des collectivités territoriales (ville, Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, département des Hautes-Pyrénées, Région Occitanie) et des acteurs économiques (entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires).

◇ Rappel sur les projets de la région académique Occitanie retenus lors des deux premières vagues de l'appel à projets Excellences.

Université de Toulouse (anciennement Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées) – Vague 2 – dotation de France 2030 de 38,3 M€

Avec TIRIS, l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, devenue Université de Toulouse, s'est engagée dans une transformation institutionnelle pour créer une université de recherche intensive de classe mondiale, en s'appuyant sur l'excellence disciplinaire et sur le dialogue interdisciplinaires et inter-sciences (STS et SHS). L'accent est mis sur trois défis sociétaux clés, en phase avec les priorités des secteurs privé et public locaux : la santé et le bien-être; le changement global et son impact sur les sociétés; les transitions durables. Ce faisant, le projet participera au renouvellement des politiques publiques et répondra aux attentes croissantes des jeunes générations.

Université de Montpellier : projet EXPOSUM – vague 1 – dotation de France 20230 de 23,2 M€

L'université de Montpellier s'appuie sur ses forces reconnues au niveau international et ses partenariats, entre autres avec les pays du Sud, pour proposer la mise en place d'un institut de l'exposome, dont le but est l'étude transdisciplinaire et décloisonnée des risques multi-environnementaux (expositions biologiques, chimiques et physiques) qui pèsent sur la santé humaine tout au long de la vie. Il s'agira d'accélérer la production et la circulation de connaissances fondamentales et cliniques applicables, en travaillant de façon interdisciplinaire et décloisonnée (en formation comme en recherche), avec un appui sur des plateformes performantes. Le dialogue entre sciences biologiques, médicales et sociales sera facilité par la mise en œuvre de la science des données, avec au cœur la diffusion mondiale des savoirs grâce aux données ouvertes.



Mise en œuvre de la réforme de l'accès au 1er cycle des formations de santé

La réforme de l'accès au 1er cycle des formations de santé a pour ambition de mieux former, mieux orienter et mieux insérer les étudiants en santé tout en répondant aux besoins de chaque territoire.

L'année universitaire 2020-2021 a signé la fin de la PACES qui laissait de nombreux candidats sans solution, après un concours basé très majoritairement sur la mémorisation de connaissances.

La région académique Occitanie a déployé la réforme de l'accès au 1er cycle des formations de santé avec pour ambition de mieux former, mieux orienter et mieux insérer les étudiants en santé tout en répondant aux besoins de chaque territoire.

Les principes de la réforme sont clairs : diversifier les profils et valider les acquis tout en maintenant une exigence dans la sélection pour garantir la qualité des futurs praticiens.

Pour la rentrée 2023, les capacités d'accueil en deuxième ou troisième année du 1er cycle des études de santé représentent près de 1400 places en Occitanie.

UNIVERSITES	MEDECINE	PHARMACIE	ODONTOLOGIE	MAIEUTIQUE
	Capacité d'accueil votée en CA	Capacité d'accueil votée en CA	Capacité d'accueil votée en CA	Capacité d'accueil votée en CA
MONTPELLIER	400	203	63	72
TOULOUSE III	381	140	94	32

Préparation de la réforme des études de médecine pour les 2e et 3e cycles

La réforme des 2e et 3e cycles des études de médecine est basée sur une stratégie pédagogique renouvelée. Elle modifie l'accès au 3e cycle des études de médecine en organisant une nouvelle procédure d'admission et d'affectation dans une spécialité et une subdivision territoriale.

Les principes de cette réforme sont les suivants :

- Développer les modalités d'enseignement basées sur l'approche par compétences utilisant des techniques pédagogiques actives qui complètent l'apprentissage au lit du malade. Ainsi, la simulation permet l'apprentissage de gestes techniques mais également l'apprentissage de la relation médecin-malade et le travail en équipe.
- Renforcer l'orientation active et personnalisée de l'étudiant, en substituant aux actuelles épreuves classantes des épreuves d'évaluation diversifiées : épreuves dématérialisées, situations cliniques simulées, prise en considération du parcours de formation en lien avec le projet professionnel personnel de l'étudiant.

En région Occitanie, le nombre de postes offerts s'élève à 723, soit une augmentation de 42 postes et de 6% de l'offre sur périmètre régional. Le Gouvernement a augmenté de façon significative le nombre de postes pour les soins critiques (médecine intensive réanimation, anesthésie réanimation) et pour la médecine générale.

Un Plan climat-biodiversité et transition écologique pour accompagner l'action de chacun

Le Plan d'action climat biodiversité et transition écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche élaboré par le ministère au cours de l'année écoulée, à la demande de la Première ministre, permet d'accompagner chaque acteur dans cette transition.

La Région académique Occitanie accompagne les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de ce plan, à travers les différents chantiers.

Deux exemples de chantiers : la formation et l'élaboration d'une stratégie de transformation.

La sensibilisation et la formation aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable et aux nouveaux métiers verts

La formation permet à chaque citoyen de comprendre les enjeux de la transition sur la base de faits scientifiques. Pour cela, un socle de connaissances et compétences sur la transition écologique pour un développement soutenable a été défini pour former à ces enjeux les étudiants de premier cycle universitaire.

Tout diplômé de premier cycle se verra proposer une formation à la transition écologique au plus tard à la rentrée 2025.

Modalités préconisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Enseignement de **30 heures de cours minimum** pour le 1er cycle.
- Référentiel privilégié pour la construction des compétences attendues : GreenComp.
- **Certification** sous la forme d'ECTS (au moins 3).
- Format **hybride** privilégié.

Les domaines concernés par ces formations sont, parmi les grands objectifs de France 2030 :

- une alimentation saine, durable et traçable;
- l'hydrogène décarboné et les énergies renouvelables de pointe;
- la décarbonation de l'industrie;
- la mobilité de demain;
- la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation de matériaux recyclés;
- le bâtiment et la ville durable;
- le verdissement du numérique;
- les batteries;
- les produits biosourcés et biotechnologies industrielles;
- les systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique;
- les technologies avancées pour les systèmes énergétiques;
- la digitalisation et la décarbonation des mobilités;
- la production de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.

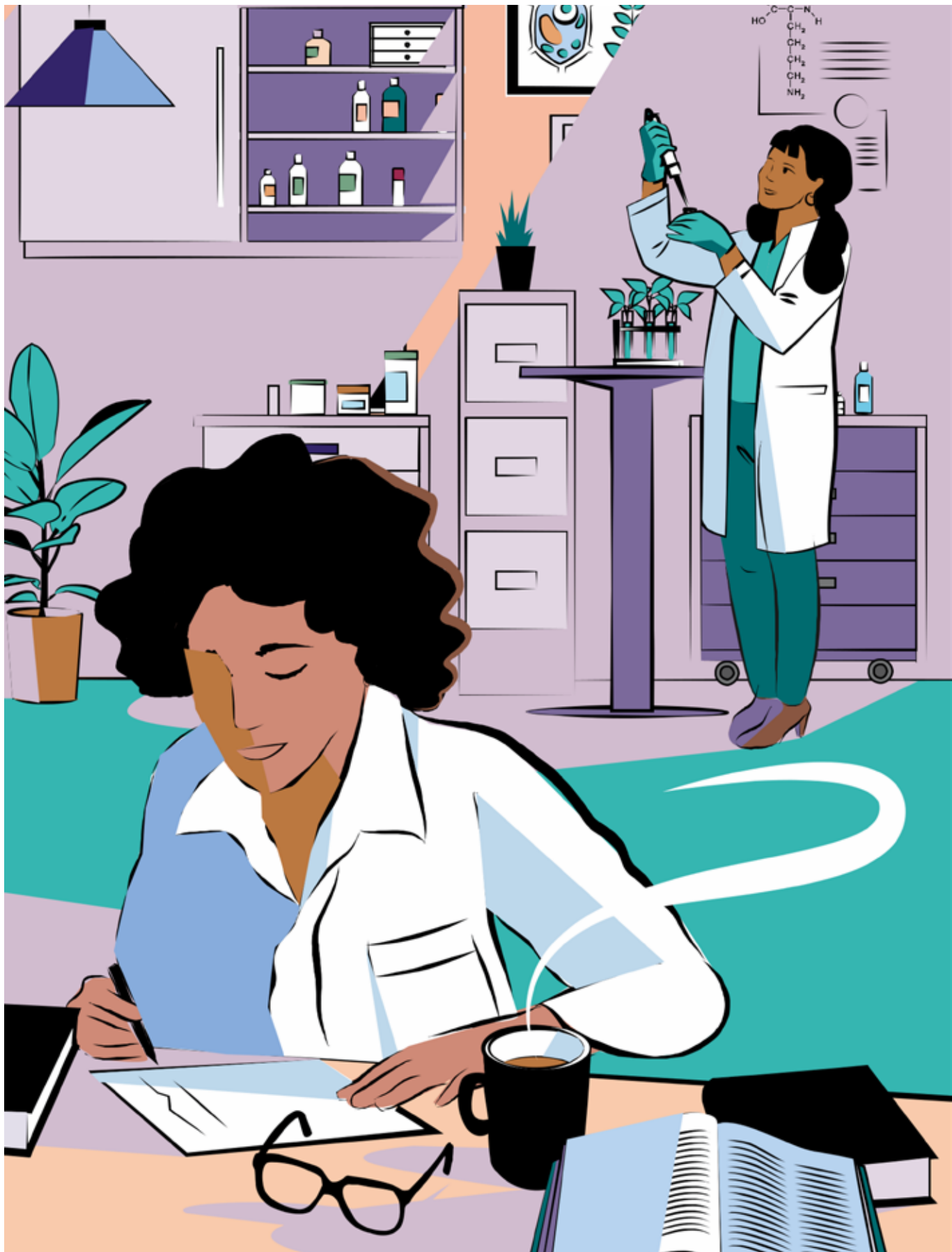
Les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des services et des CROUS seront sensibilisés et formés afin de pouvoir prendre en compte ces enjeux dans leurs propres domaines de compétences. L'objectif est d'offrir à tous une compréhension approfondie des enjeux environnementaux, ainsi que la possibilité de réfléchir aux actions concrètes à entreprendre.

S'engager activement dans la transition bas carbone et la réduction de l'impact environnemental de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mobilisation des acteurs

Des initiatives en matière de réduction de l'impact environnemental ont déjà été prises par certains établissements et ont été soutenues par le ministère. S'appuyant sur ces avancées, il est maintenant essentiel de généraliser cette mobilisation dans un cadre d'action cohérent.

Dans cette perspective, tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent élaborer une stratégie qui trace pour chacun d'entre eux une trajectoire de transformation de leurs activités. Cette initiative vise principalement à réduire l'empreinte carbone, énergétique et environnementale du fonctionnement courant de ces établissements, tout en s'inscrivant dans la démarche de planification écologique initiée par la Première ministre.

Cette stratégie devra être déclinée avant la fin de l'année 2024 au sein d'un schéma directeur « Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale » (SD DD&RSE). L'élaboration et le suivi d'exécution de ce schéma directeur devront s'accompagner de la production d'un bilan de gaz à effet de serre (BGES) pour chaque établissement. **Le rectorat de région académique Occitanie sera aux côtés des établissements pour atteindre, dans les meilleures conditions, cet objectif.**





**La recherche au
cœur de
l'enseignement
supérieur**

La force des universités et des établissements de l'enseignement supérieur français repose sur l'articulation entre formation, recherche et innovation. Les chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs sont au cœur des laboratoires de recherche française, et contribuent à la formation des jeunes pour et par la recherche. Les actions de médiation scientifique, et recherche participative sont d'ailleurs fortement portées par le ministère, et ont vu leur soutien financier s'accroître sensiblement dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche.

Le financement de la recherche en France est en croissance

Le financement de la recherche est en nette croissance, depuis l'adoption de la Loi de programmation de la recherche (LPR). Les projets de recherche génériques, soutenus par l'ANR, sont aujourd'hui mieux financés en montant, et plus nombreux, puisque 500 projets supplémentaires sont financés en moyenne aujourd'hui par an par rapport à 2020. Les unités de recherche ont vu leurs crédits de base augmentés de 100M€ en trois ans, soit 15% environ, afin de permettre à nos laboratoires de consolider leurs propres projets de recherche. Nos infrastructures de recherche (Exascale, observatoire astronomique SKA, Grand Accélérateur National d'Ions Lourds – GANIL, flotte océanographique française, etc.), qui permettent aux chercheurs du monde entier de faire des expériences interdisciplinaires de très haut niveau, sont également renforcées.

La région académique Occitanie est fortement mobilisée dans les actions Programmes d'investissements d'avenir (PIA) en faveur de la recherche. 129 projets en cours sont coordonnés en Occitanie, avec notamment

- 1 i-Site
- 6 lauréats ExcellenceS sous toutes ses formes
- 7 Laboratoires d'Excellence (LabEx)
- 7 Equipements d'excellence (EquipEx/EquipEx+)
- 8 Ecoles Universitaires de Recherche (EUR)
- 2 Sociétés d'Accélération du Transfert des Technologies (SATT)
- 1 Institut de Recherche Technologique (IRT)

Zoom sur...

Les chaires de professeur junior

La Loi de Programmation de la Recherche promulguée en décembre 2020 a placé pour ambition d'améliorer l'attractivité des métiers de la recherche. Une nouvelle voie de recrutement, des contrats de pré-titularisation, pour les directeurs de recherche et les professeurs des universités a été instituée : «les chaires de professeur junior» (sur le modèle des tenure tracks américaines). Ces derniers bénéficieront d'un financement de 200 000 euros en moyenne pour conduire leurs recherches avant de pouvoir intégrer, à l'issue de leurs travaux, les corps des professeurs ou des directeurs de recherche.

La troisième campagne du dispositif « chaires de professeur junior » (CPJ) prévu par la Loi de Programmation de la Recherche achevée en février 2023 a permis l'attribution de 12 nouvelles chaires à 7 établissements d'enseignement supérieur de la région Occitanie.

Au total des 3 vagues, 23 chaires de professeur junior ont été ouvertes en Occitanie (hors organismes de recherche).

Les LabCom

Autre ambition de la LPR, le renforcement des partenariats public-privé, notamment via le soutien aux « Laboratoires Communs (LabCom). Co-construction entre une PME ou une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) et un laboratoire d'un établissement ou organisme de recherche, les LabCom permettent la création de partenariats durables et de favoriser le développement de connaissances et de savoir-faire facteurs d'innovation

L'Occitanie porte un dynamisme en la matière, avec 35 LabCom (3e région de France).

À ces moyens s'ajoutent les moyens du programme France 2030. Afin de positionner la France en leader de l'innovation de demain, depuis les développements amont en recherche fondamentale, jusqu'à l'industrialisation dans les secteurs clés de notre économie, la recherche a été placée au cœur du programme France 2030. Ce sont ainsi, en particulier, 3 Mds€ qui sont investis dans les laboratoires de nos établissements de recherche, via le financement de programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR). Ces programmes visent à consolider, ou à faire émerger, la structuration des communautés scientifiques françaises, sur des thématiques considérées comme prioritaires au niveau national ou européen, et ayant un fort impact sociétal. À l'été 2023, 43 programmes se déploient, sur des thématiques variées : environnement, santé, transition énergétique, technologies numériques, quantique, etc. Nos opérateurs de recherche, organismes nationaux et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sont pleinement mobilisés sur l'ensemble de ces programmes ambitieux qui contribueront à la France de demain.

La diversité et la richesse du tissu académique en Occitanie permettent une forte implication des unités de recherche dans les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR). Les laboratoires de la région sont ainsi présents dans 27 des 43 PEPR déployés, dont 15 des 17 PEPR exploratoires, sur des thématiques de pointe : robotique sociétale, environnement et gestion des risques, cybersécurité, modélisation du climat, Origines, agroécologie numérique.

LES CHIFFRES CLES DE LA RECHERCHE EN OCCITANIE

14 organismes de recherche (CNRS, INRAE, CIRAD, CNES, INSERM, CEA, INRIA, ADEME, CNRM, ONERA, IFREMER, INRAP, BRGM, IRD)

250 unités de recherche dont 85 % des unités de recherche sont situées à Montpellier (43 %) et à Toulouse (42 %). Les unités hébergées sur la côte méditerranéenne (Banyuls et Sète) représentent 2 % des unités.

26 écoles doctorales, dont plus des $\frac{3}{4}$ ont une tutelle partagée avec un autre établissement, qui accueillent plus de **7 400 docteurs** par an

1 430 thèses soutenues en 2019, une majorité en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) et Sciences Humaines et Sociales (SHS)

Les publications scientifiques régionales représentent **10,7 %** de la production nationale (3e rang) en 2019 essentiellement en biologie appliquée-écologie (20,5 %) et Sciences de la Terre et de l'Univers (14,6 %)

15,1 % des publications européennes toutes disciplines confondues (2019), dont 17,8 % en chimie

Renforcer l'égalité des chances

La transmission de la culture entrepreneuriale aux étudiants continue son essor au travers des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépité) et grâce à de nombreuses initiatives prises par les établissements.

33 pôles Pépité ont en effet été créés depuis 2014 sur les sites d'enseignement supérieur et ils mobilisent aujourd'hui 224 ETP partout en France. Les Pépité ont pour missions principales de stimuler la sensibilisation des étudiants à l'esprit d'entreprendre (30 % des étudiants sensibilisés), d'être des centres de ressources pour les formations et les programmes d'initiation en entrepreneuriat des établissements et de gérer le parcours des porteurs de projet bénéficiaires du Statut National Étudiant-Entrepreneur.

Le nombre d'étudiants bénéficiaires du Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) est de 5 700 pour l'année universitaire 2022-2023, en croissance de 30 % depuis le lancement du plan Esprit d'Entreprendre en 2019. 70 % des bénéficiaires sont issus des universités, 25 % des écoles d'ingénieurs et 5 % des écoles de commerce. La présence de l'offre « étudiant entrepreneur » sur la plateforme 1jeune 1solution a participé à la diffusion du dispositif auprès de tous les jeunes.

Le réseau Pépité s'appuie sur 670 référents entrepreneuriat nommés pour assurer le développement des programmes dans les établissements et sur près de 2 000 mentors dans toute la France pour venir en aide aux porteurs de projet.

Pour fédérer les acteurs de l'accompagnement de ces jeunes entrepreneurs, les Pépité disposent désormais d'un outil de gestion unique, appelé Pépitzzy.

L'Occitanie compte 2 pôles Pépité : Pépité-LR, porté par l'Université de Perpignan pour les établissements de l'académie de Montpellier, et Pépité ECRIN, porté par l'Université de Toulouse, pour le périmètre de l'académie de Toulouse. Pour répondre aux enjeux et spécificités du territoire régional, leurs actions sont coordonnées depuis 2021 au sein d'un comité stratégique régional.

Pour l'année universitaire 2022-23, 446 étudiants ont bénéficié du Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) en Occitanie.

Les étudiants entrepreneurs du Pepite LR sont issus à 70% d'universités, 15% d'écoles d'ingénieurs, 1% d'écoles de commerce, 14% d'autres établissements.

Le Pépite ECRIN accompagne des étudiants entrepreneurs issus pour 46 % d'universités, 46% d'écoles d'ingénieurs, 4 % d'écoles de commerce, 4 % d'autres établissements.

Les 2 pôles Pépite d'Occitanie s'appuie sur 16 permanents, près de 150 tuteurs et intervenants académiques et socio-économiques qui interviennent auprès des étudiants, au travers de modules de formation, d'ateliers, et de parcours spécifiques pour les étudiants préparant le Diplôme Universitaire Étudiant Entrepreneur, et plus de 50 partenaires, financeurs, acteurs de la valorisation, de la création et de l'accompagnement des entreprises.

Le prix Pépite, organisé en partenariat avec Bpifrance Création, est un temps fort chaque année. D'abord organisé localement, le prix permet d'identifier des lauréats dans chaque territoire. Ils sont célébrés à la mi-octobre lors d'évènements régionaux en présence des acteurs de l'écosystème entrepreneurial.

Ensuite, chacun des jurys des 33 Pépite désigne deux lauréats nationaux pour la 10e édition du prix Pépite, le Grand Prix et le Prix spécial transition écologique qui recevront chacun 5 000 € financés par le ministère pour favoriser l'amorçage de leur projet. Les 66 lauréats seront réunis le 9 novembre 2023 à Paris pour une célébration en présence de la ministre et de nombreux invités.

En 2022, la région Occitanie a compté 43 candidatures au prix Pépite. Les jurys des académies de Montpellier et de Toulouse ont désigné respectivement 5 et 4 lauréats régionaux, et 2 lauréats d'Occitanie ont été récompensés d'un prix national lors de la cérémonie qui s'est tenue le 6 octobre 2022 en présence de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche : Anne-Cécile Vain, pour La Savonnerie circulaire (produits d'entretien écologiques et totalement biodégradables), accompagnée par le Pépite LR, et Arthur Chazelle, pour le projet Touch2See (Tablette tactile pour le suivi d'évènements sportifs par des personnes malvoyantes), accompagné par le pépite ECRIN.

Développement des Pôles universitaires d'innovation : l'enseignement supérieur fortement mobilisé pour permettre davantage d'innovations, notamment via de nouvelles start-up deeptech

Climat, énergie, santé : les défis majeurs de notre société sont des défis scientifiques. Les relever nécessite de produire des connaissances, mais également de favoriser leur usage.

Pour renforcer l'impact des découvertes scientifiques et technologiques pour l'économie et la société dans son ensemble, le président de la République a rappelé les ambitions françaises en matière d'innovation. Celles-ci se traduisent notamment par un objectif de création de 100 licornes et de 500 start-up deeptech par an d'ici 2030.

Le Gouvernement s'est fortement mobilisé autour de cette ambition dans le cadre de France 2030. Ses actions portent leurs fruits, et l'objectif intermédiaire des 25 licornes a été atteint en 2022. La création de 250 start-up deeptech en 2021 est également le signe d'une accélération de la dynamique d'innovation.

Toutefois, l'ambition de la France en matière d'innovation nécessite le passage d'une vitesse supplémentaire. Le réflexe de l'innovation derrière chaque découverte scientifique n'est pas encore systématique, et le flux de création de start-up issues de la recherche reste en retrait de son plein potentiel. À titre de comparaison, une entreprise est issue de la recherche tous les 51M\$ de dépense académique aux USA contre 94M\$ en France.

Pour permettre cette montée en puissance, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont détaillé le 9 janvier 2023 depuis Nancy le renforcement des actions du Gouvernement autour de trois piliers :

- **La mise en place de pôles universitaires d'innovation** (PUI) à travers le territoire pour partager un cadre collectif d'engagement. À l'échelle d'un territoire, ces pôles fédèrent tous les acteurs d'un écosystème d'innovation autour d'une université. L'objectif est d'avoir derrière chaque découverte scientifique le réflexe de l'innovation par une proximité avec les équipes de recherche, à l'échelle d'un site universitaire en dotant ce dernier d'une stratégie d'innovation, d'une gouvernance unique et de moyens agiles. 160 M€ sont mobilisés pour maximiser ainsi le potentiel de valorisation. Sans création d'une structure juridique supplémentaire, les PUI capitalisent sur les structures existantes pour en renforcer la coordination, en cohérence avec les politiques de sites universitaires construites par ailleurs. La liste des 29 lauréats a été présentée le 11 juillet dernier par la ministre Sylvie Retailleau.
- **L'accélération du plan deeptech** par un renforcement des actions existantes (i-Lab, bourse French Tech émergence, aide au développement deeptech) et la déclinaison d'actions supplémentaires (création de la bourse French Tech Lab). 65 M€ supplémentaires sont mobilisés.
- Le renforcement de la valorisation des travaux issus de la recherche et des programmes de recherche thématiques (PEPR). 275 M€ sont mobilisés autour de 17 projets qui sont retenus dans le cadre de l'appel à projets Maturation/ Pré-maturation pour structurer au niveau des stratégies nationales, la capacité de détection et d'accompagnement de la valorisation de la recherche.

Ces trois actions, opérées par Bpifrance et l'ANR, représentent un investissement de 500 M€, dans le cadre de France 2030 et de la Loi de programmation de la recherche (LPR). Elles permettent de faire le lien entre recherche académique et le reste du monde socio-économique pour développer les solutions aux défis de notre temps et de la France de 2030. En complément, la création d'un fonds spécifiquement dédié à la deeptech et doté de 100 M€ permettra à l'État de soutenir en fonds propres ces start-up, une fois créées à différents stades de développement.

Dans la région académique Occitanie 2 PUI ont été labellisés : celui porté par l'université de Montpellier et financé à hauteur de 6,5 M d'euros ainsi que le projet "Université Toulouse Innovation" porté par l'université de Toulouse en et financé à hauteur de 7,5 M d'euros.

Le PUI de Montpellier a été l'un des 5 sites pilotes retenus par la ministre en 2021 pour préfigurer les pôles universitaires d'innovation, avec une dotation de 2,5 M€ pour la phase d'expérimentation. Construit avec les acteurs de l'i-Site MUSE et de la SATT AxLR, il présente l'atout du potentiel du site et de la coordination entre les acteurs de l'innovation et de l'accompagnement, et dans la suite du projet pilote, le fait d'avoir posé les bases du développement d'une stratégie d'innovation.

Ce PUI se fonde sur une dizaine d'actions :

- une cartographie des compétences (disposition d'un moteur de recherche actualisé)
- la mise en place d'une stratégie de communication qui porte une volonté large et ambitieuse
- le développement de partenariats dans leur dimension public-privé mais également dans leur dimension avec les pays "du Sud"
- une dimension "In lab engineering" pour favoriser la relation des unités de recherche avec les PME via des appuis financiers et méthodologiques à la mise en oeuvre de projets d'expertise et de prestation
- une dimension de formation et de conviction auprès des agents des institutions parties prenantes
- la détection de l'innovation, la facilitation de l'implantation des personnels des entreprises au sein des structures de recherche (tremplin vers les labcom Companies and Campus, le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprises innovantes (start-up, pré-incuber et co-incuber)
- le pilotage, la gestion et le déploiement d'outils de projet.

Le PUI "Université Toulouse Innovation" (UTI) s'appuie sur 3 acteurs structurants du site : l'université de Toulouse et ses 14 membres fondateurs et 7 organismes de recherche partenaires, la SATT Toulouse Tech Transfer et l'incubateur Nubbo. Il fédère l'ensemble des acteurs de l'innovation du site et sa stratégie s'intègre dans un contexte local dynamique (notamment autour du projet TIRIS porté par l'Université de Toulouse et lauréat de l'AAP ExcellenceS en juillet 2022), en proposant un pilotage simplifié, une série de propositions concrètes pour multiplier le nombre de start up Deeptech et le changement d'échelle au titre de la recherche partenariale.

Le projet s'articule autour de 13 actions :

- faire vivre et gérer le PUI avec l'ensemble des partenaires du projet, au titre de sa cohérence stratégique, administrative et financière, avec la création corollaire d'une commission de déontologie
- créer un "Observatoire de l'innovation" pour la mise en place de solutions partagées, à fin de structuration des échanges d'informations et d'outils par les fondateurs des PUI
- promouvoir l'offre académique et les innovations de site (lisibilité et accessibilité d'une offre globale avec développement d'actions à fort rayonnement)
- construire et promouvoir une offre de plateforme UTech (promotion d'une marque UTech)
- appuyer la montée en qualité des plateformes et de leur développement
- mettre en place et développer la coordination des dispositifs de création d'entreprises Deeptech (orienter et

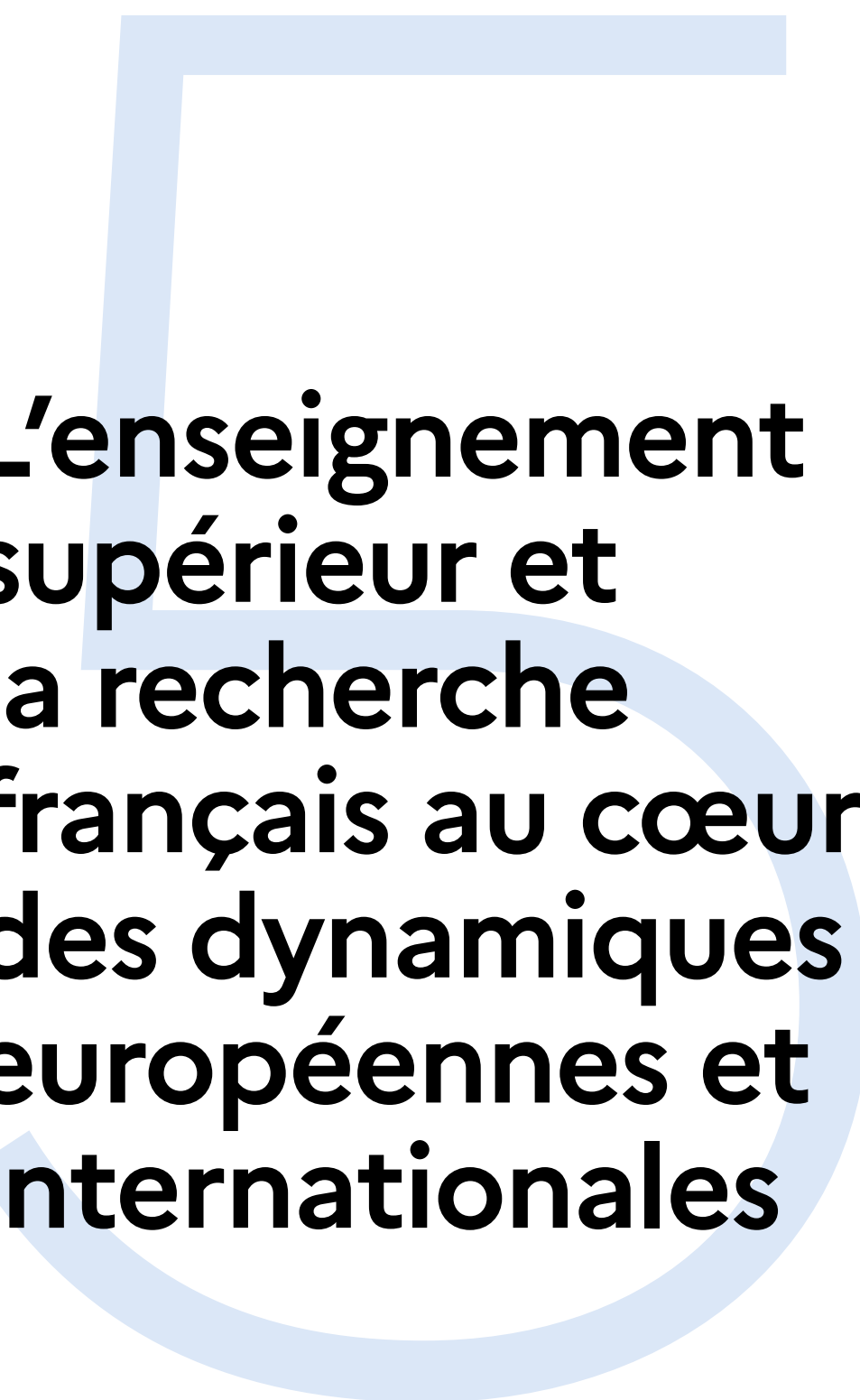


accompagner les porteurs de projets)

- Bourse French Tech Lab : financer un parcours de sensibilisation/préincubation ciblé en vue de la création de start up
- créer un parcours "Docteur –entrepreneur Deeptech"
- investir dans des ressources humaines pour coordonner et appuyer les démarches de recherche par la montée en compétence des équipes d'ingénieurs d'affaires du site et l'appui via des outils pour la contractualisation et le développement de partenariats
- accompagner le "pivotement des entreprises" par le partenariat et l'innovation (parcours pour les PME et ETI locales)
- améliorer la préparation des étudiants et des doctorants à la création d'entreprises innovantes
- sensibiliser, former et coordonner les acteurs de la valorisation et de l'innovation
- accompagner les "valorisateurs" dès le démarrage de leur idée via un dispositif de prema : détection, émergence et accroissement de projets pour des partenariats ou des maturations grâce à plusieurs types de soutien







**L'enseignement
supérieur et
la recherche
français au cœur
des dynamiques
européennes et
internationales**

En Europe

En 2017, le président Emmanuel Macron avait appelé à créer des Universités européennes à l'occasion de son discours de la Sorbonne. Ce ne sont pas moins de 50 Universités européennes qui se sont constituées depuis.

Ces alliances d'établissements d'enseignement supérieur ont été fortement portées en 2022 par la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Elles constituent une brique complémentaire à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur dont l'un des principaux objectifs est de garantir que les systèmes d'enseignement supérieur en Europe soient compatibles et que les étudiants, les chercheurs et les universitaires en Europe puissent collaborer, étudier ou travailler plus facilement à l'étranger.

Dans le cadre de l'appel à projet Erasmus + au titre de l'année 2023, la Commission européenne vient d'annoncer la création de 7 nouvelles Universités européennes et le renouvellement du soutien à plusieurs alliances existantes. La dynamique des Universités européennes implique désormais plus de 450 établissements d'enseignement supérieur de 35 pays, dont 50 établissements français qui participent à 44 des 50 alliances existantes.

Avec ces 50 établissements français mobilisés, dont 10 en coordinations d'alliance, la France est l'un des pays européens les plus impliqués dans l'initiative des Universités européennes.

En Occitanie, ce sont 4 établissements d'enseignement supérieur qui sont partenaires ou coordinateurs d'universités européennes :

- Université de Montpellier : CHARM European University (Challenge-driven, Accessible, Research-based, Mobile)
- INSA TOULOUSE (pour le groupe INSA) ECIU, The European Consortium of Innovative Universities
- Université Toulouse Capitole Engage EU, The European University engaged in societal change
- Université de Toulouse Universeh, European Space University for Earth and Humanity

En outre, l'université Paul-Valéry Montpellier III est partenaire associée de l'alliance européenne Film EU (European Universities Alliance for Film and Media Arts).

Dans le Monde

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, la France est historiquement un pays ouvert sur le monde.

Les coopérations sont nombreuses et son excellence académique est reconnue à l'étranger :

Un enseignement de rang mondial : dans le dernier classement de Shanghai, la France occupe la 3e place mondiale, et la meilleure université du monde en mathématiques est française.

En Occitanie, 4 établissements d'enseignement supérieur public et un établissement d'enseignement privé d'intérêt général (EESPIG) figurent au classement de Shanghai¹ :

- L'université de Montpellier figure dans les 200 premiers établissements, elle est classée 3eme en écologie, 17eme en sciences de l'agriculture, 35eme en biotechnologies
- L'université Paul Sabatier Toulouse 3 figure entre la 300 et la 400ème place, elle est classée 7eme en télédétection, 17ème en océanographie, 28ème en sciences de la Terre
- L'université Toulouse 1 Capitole figure dans les 400 premiers établissements, elle est classée 21ème en économie
- L'INSA de Toulouse figure dans entre la 701 et la 800ème place
- Montpellier Business School figure dans entre la 901 et la 1000ème place

¹ <https://www.shanghairanking.com/rankings/arwu/2023>



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Région Académique Occitanie

Service communication

Tél. 04 67 91 48 03

communication@ac-montpellier.fr

